

BULLETIN DE DOCUMENTATION



19^e Année

6 AVRIL 1963

N° 5

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de mars)	2
2. Chambre des Députés (Mois de mars)	2
3. Le Millénaire de la Ville et du Pays de Luxembourg. - Le Programme des Cérémonies des Fêtes prévues	3
4. Quelques grands travaux publics en voie de réalisation au Grand-Duché	11
5. Le Dixième Anniversaire de l'Ecole Européenne à Luxembourg	12
6. L'inauguration de la « Commercial Hydraulics » à Diekirch.	14
7. Congrès à Luxembourg des Villes sidérurgiques et minières	17
8. L'avenir du Benelux dans le cadre de l'Europe de demain	18
9. Nouvelles de la Cour	20
10. Conseil de Gouvernement. - Réunions durant le mois de mars	20
11. Nouvelles diverses	21
12. Le Mois en Luxembourg (Mois de mars).	28

Mémorial (mois de mars)

Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté grand-ducal du 23 février 1963 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 15 janvier 1936 concernant la concurrence déloyale.

Un règlement ministériel du 26 février 1963 approuve les cotisations et suppléments de cotisation à percevoir par la Chambre des Métiers en 1963.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 2 mars 1963 approuve l'Accord N° 2 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France conclu en application de l'article 51 du Règlement N° 3 de la Communauté Economique Européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants, signé à Luxembourg, le 24 février 1962.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un arrêté ministériel du 21 mars 1963 approuve les statuts de la Caisse de maladie agricole.

Un règlement grand-ducal du 22 mars 1963 détermine l'entrée en vigueur de la loi du 13 mars 1962 portant création de la Caisse de maladie agricole.

*

Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 14 mars 1963 modifie l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857, portant organisation du Gouvernement grand-ducal et abroge l'arrêté royal grand-ducal du 16 novembre 1878, concernant l'organisation du Gouvernement.

*

Ministère des Finances.

La loi du 22 février 1963 détermine la redevance sur les appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision ainsi que la protection des récepteurs radio-électriques contre les perturbations parasites.

La loi du 19 mars 1963 ouvre au Gouvernement un crédit provisoire pour les mois d'avril et de mai 1963.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 6 mars 1963 interdit la pêche sur le canal de Rosport.

Un règlement ministériel du 5 mars 1963 organise le Centre de Documentation Communale au Ministère de l'Intérieur.

*

Ministère de la Justice.

La loi du 7 mars 1963 permet le remariage d'époux divorcés et introduit d'autres réformes en matière de filiation et de divorce.

*

Ministère des Transports.

La loi du 2 mars 1963 modifie et complète la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Chambre des Députés (mois de mars)

1^{er} mars : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

5 mars : 30^e séance publique. — Projet de loi concernant les recettes et les dépenses de l'Etat pour l'exercice 1963. Adoption des articles 3, 16, 23, 42, 45, 47 et 51 du budget des recettes et des articles 20, 1117 et 1124 du budget des dépenses. Discussion du budget du Ministère de l'Intérieur. —

6 mars : 31^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1963 (N° 930). Discussion des articles du budget des dépenses. Départements du Ministre de l'Intérieur et des Transports. Adoption des articles des sections 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43, à l'exception des articles 523 et 703. —

7 mars : 32^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1963 (N° 930). Discussion des articles du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Transports et adoption des articles des sections 72, 8, 31, 32, 33, 34 et 35.

12 mars : 33^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet a) d'ouvrir au Gouvernement un crédit provisoire de 1.070.242.000,— francs pour les mois d'avril et de mai 1963; b) de rendre applicables pour la même période certaines dispositions figurant au projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1963 (N° 962). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote con-

stitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1963 (N° 930). Continuation de la discussion des articles. —

Réunion de la Commission spéciale du Budget. —

13 mars : 34^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1963 (N° 930). Discussion des Départements des Affaires Etrangères et de la Force Armée. — Projet de loi ayant pour objet de remplacer les chapitres I à V de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire (N° 870). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères et des Affaires Militaires. —

14 mars : 35^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1963 (N° 930). Discussion des articles du budget des dépenses (Force Armée). Adoption des articles des sections 8 et 9. — Projet de loi ayant pour objet de remplacer les chapitres I à V de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire (N° 870). Seconde lecture. Discussion et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. —

19 mars : 36^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Analyse des pièces. — Questions d'ordre intérieur. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1963 (N° 930). Votes rectificatifs à

différents articles. Continuation de la discussion des articles relatifs au Ministère des Travaux Publics et de l'Education Physique. —

21 mars : 38^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1963 (N° 930). Continuation des Départements des Travaux Publics et de l'Education Physique et adoption des articles des sections 26, 27, 28, 29, 30 et 48, à l'exception de l'article 660 —

26 mars : 39^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1963 (N° 930). Continuation de la discussion des articles du Ministère de l'Agriculture. —

27 mars : 40^e séance publique. — Dépôt de différents projets de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1963 (N° 930). Continuation de la discussion des articles du Ministère de l'Agriculture. —

28 mars : 41^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projets de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1963 (N° 930). Continuation de la discussion des articles du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Education Nationale. Adoption des articles des sections 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 68, 69, 70 et 73 à l'exception des articles 703, 744, 780, 908, 925 et 970.

Le Millénaire de la Ville et du Pays de Luxembourg

Le Programme des Cérémonies et Fêtes prévues.

C'est le 12 avril 1963 que Luxembourg aura mille ans. *) Les historiens en effet situent sa naissance au dimanche des Rameaux 12 avril 963 et l'attribuent au fait que ce jour-là le Comte Sigefroi de la Maison d'Ardenne, d'extraction carolingienne, acquit par un acte « notarié » en échange de certaines autres de ses propriétés un rocher, situé dans une boucle de l'Alzette, « le Boucq », sur lequel il bâtit un château-fort. C'est autour de ce château que se développa la Ville et plus tard le Comté, puis Duché de Luxembourg.

Ainsi, grâce à des signatures sur parchemin, ont pris leur essor une ville qui vit encore et se développe toujours, un pays qui a conservé son existence propre, son indépendance, et une communauté natio-

nale qui a conscience d'elle-même, se manifeste comme Etat et agit comme tel dans le concert des Nations.

La Capitale du Luxembourg, vedette elle-même du Millénaire

Un programme des manifestations a été élaboré et l'événement sera célébré selon des modes multiples. Toutefois il semble que tous ceux qui connaissent ou aiment Luxembourg font la réflexion que parmi toutes ces fêtes l'élément qui possède le plus grand pouvoir d'attraction est la Ville jubilaire elle-même. Sa beauté et son charme pittoresque font que Luxembourg elle-même sera à la fois le théâtre et la principale vedette des fêtes du millénaire.

En effet la Capitale luxembourgeoise l'emporte sur bien d'autres villes réputées pour leur beauté, grâce à son site pittoresque et à la silhouette grandiose que dessinent dans le ciel ses créneaux et ses tours.

*) Nous empruntons pour le Bulletin de Documentation du Ministère de l'Etat le texte que Monsieur Joseph Petit, Conseiller de Gouvernement, chargé de la Direction du Service Information et Presse, a rédigé pour la publication du Programme du Millénaire, entreprise par la Municipalité de Luxembourg.

Elle se dresse sur un piédestal de rochers que couronnent en guise de douves les profondes et étroites vallées de l'Azette et de la Pétrusse. Elle déploie tout le long de son pourtour des promontoires, des avancées et des saillies tantôt estompés, tantôt anguleux, rocher naturel ici, là rempart construit par la main de l'homme, autant de balcons d'où le regard tombe à pic sur les toits des « Villes basses » de Grund, Clausen et Pfaffenthal. Sur ses flancs puissants rampent péniblement des sentiers et des chemins pavés et passent sous les yeux creux d'embrasures taillées dans le rocher naguère armées de canons, vers de vieilles portes ou de vieilles tours qui défendaient l'accès de la ville et qui appartiennent soit à la première, à la deuxième ou à la troisième enceinte. Car bastions et rochers, escarpes et contre-escarpes qui s'entassaient quelquefois à plusieurs étages, sont les vestiges éloquentes encore de l'ancienne forteresse de Luxembourg.

Sur cette architecture naturelle ou militaire aux masses lourdes et raides en guise de fondement s'élève la « Ville haute ». Partant du rocher du Boucq, son point d'origine, elle gagne le plateau contigu et y égrène tout son peuple de vieilles maisons, les unes faisant l'impression de chevaucher les autres, suivant les accidents de la pente.

Quiconque vient de l'est regarde le panorama le plus inattendu d'une ville qui monte majestueusement du fond de la vallée. Dominé par la masse sombre de la cathédrale la ligne mille fois brisée de son profil jaillit soudain vers le ciel avec trois flèches pointues, s'arrête d'un côté, suspendue à la tour de l'église Saint-Michel et descend de l'autre, au sud, au gré des terrasses dans la verdure de la vallée.

Une destinée multiple

Le destin a donné à l'histoire de la ville de Luxembourg un relief net et accusé. Trois étapes sont à distinguer dans son passé. La première s'étend de 963 au milieu du 16^e siècle à peu près. La ville moyenâgeuse avait une population relativement dense. Mais elle ne semble pas avoir été particulièrement privilégiée quant à la richesse et au bien-être. Ce fut la Comtesse Ermesinde (1196-1247) qui octroya aux bourgeois la charte d'affranchissement en 1244. Les corporations et treize confréries formaient l'organisation des classes artisanales et laborieuses. Les couvents étaient grands et assez nombreux, Munster, Knuedler (Cordeliers), Saint-Esprit, etc. — Siège de la Maison comtale puis ducale, le château vit se succéder trois dynasties : celle fondée par Sigefroi. Elle régna jusqu'en 1136. Ensuite la dynastie de Luxembourg-Namur, qui à son tour fut remplacée par la dynastie de Luxembourg-Limbourg (1247-1437). Dès 1443 la ville fut le siège du Gouvernement provincial. Contentons-nous d'évoquer l'époque du gouverneur P. E. de Mansfeld. Outre quelques années du 14^e siècle son gouvernat fut la période la plus aisée et la plus brillante de cette première étape. — Durant le Moyen Age la ville était fortifiée comme toutes les villes. L'enceinte initiale fut remplacée par une deuxième muraille en 1050 et même par une troisième encore plus vaste au 14^e siècle.

Vint ensuite aux 17^e, 18^e et 19^e siècles la deuxième étape, à savoir l'époque militaire, l'époque de la forteresse. Luxembourg était une des plus grandes forteresses, sinon la plus grande de l'Europe. Ingénieurs et génies de guerre espagnols, français, autrichiens et prussiens y appliquèrent à tour de rôle les dernières conquêtes techniques de l'art de la fortification et dessinèrent sur notre sol tourmenté l'étoile des ouvrages et bastions que rappellent les vieux plans de Luxembourg. Cette période prit fin en 1867 au traité de Londres, lorsque les Puissances décidèrent que Luxembourg serait neutralisé et que la forteresse serait démantelée.

Depuis lors — et c'est là la troisième période de la ville — délivrée de son corset de pierres et de remparts, elle s'est répandue sur les plateaux avoisinants. Des avenues, des boulevards, des parcs, des quartiers commerçants et résidentiels sont nés à l'emplacement des anciennes fortifications et au-delà, sur des terrains nouveaux. Luxembourg jouit actuellement d'un extraordinaire prestige international qui est à attribuer à l'importance que la ville a prise dans le cadre de l'Europe naissante. Elle est devenue en 1952, lorsque se sont établis chez nous les différents organes de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, la plate-forme internationale où s'élaborent journellement des mesures tendant à rapprocher les Nations-Sœurs de notre vieux continent.

A part cela Luxembourg continue à apparaître à beaucoup de personnes, comme une fascinante ville de tourisme, dont les casemates et « refuges », les ponts et viaducs, les chemins de ronde ou de corniche et les escarpements attirent chaque année des dizaines de milliers de visiteurs étrangers.

Découvrir et explorer cette ville est sûrement un charme extraordinaire. Pour l'année du millénaire les services touristiques chercheront à mettre en valeur tous ses avantages. Et ils feront des efforts spéciaux, on peut en être certain, pour bien recevoir nos hôtes de l'an 1963.

Le Millénaire, fête de la Ville et du Pays

Le Millénaire sera la fête de la Ville. Ce sera aussi la fête du Pays. Car le centre créé par Sigefroi fut, comme on vient de le voir, le siège d'une dynastie qui, au cours des siècles, régna sur un territoire toujours plus vaste. Ce centre est resté depuis les débuts du Comté le centre politique du pays de Luxembourg. Voilà pourquoi le drapeau rouge-blanc-bleu sera hissé sur tous les bâtiments publics, claquera au haut des tours et ornera les façades des maisons à Esch-sur-Alzette aussi bien qu'à Dudelange, à Clervaux et Troisvierges aussi bien qu'à Remich-sur-Moselle, à Ettelbruck, Diekirch et Echternach, aussi bien qu'à Vianden et Redange.

Les fêtes débiteront le 13 avril 1963, veille de Pâques, par une cérémonie solennelle à l'Hôtel de Ville de Luxembourg. En présence de notre vénérée Souveraine, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, et de la Famille Grand-Ducale, le Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, et le Bourgmestre de la Capitale, Monsieur Emile

Hamilius, prononceront des allocutions. Le lendemain, jour de Pâques, 14 avril 1963, une messe sera célébrée à la Cathédrale par Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, en présence des Corps Constitués et des Autorités gouvernementales et municipales. Ensuite le 15 avril 1963 tous les bourgmestres de nos villes et villages se réuniront dans la Capitale pour la « Journée des Maires ». Et tout le long de l'année les comités locaux des fêtes auront à fournir du travail absorbant.

A parcourir le calendrier des manifestations on remarque qu'elles s'échelonnent sur l'année entière et dureront jusqu'au mois d'octobre ou de novembre. Sans aucun doute le millénaire sera chose très populaire.

Les Luxembourgeois célébreront cette fête avec le même esprit qu'ils apportent généralement à la réalisation des choses dont ils ont la conviction et le goût. Le sentiment patriotique qui les anime fera, qu'à côté des esprits, les cœurs eux aussi seront de la partie.

Un signe de bon augure, la sérénité de l'horizon politique

Les cœurs y seront d'autant plus que nous pouvons fêter le millénaire comme nous l'entendons, c'est-à-dire librement et sans gêne.

Dieu soit loué, aucun nuage ne semble obscurcir l'horizon politique. Il n'en sera pas comme en 1939. Car le Centenaire de notre Indépendance retrouvée, nous l'avons célébré la corde au cou et la menace de la guerre à nos portes. Aujourd'hui par contre le monde semble en paix et, selon l'affirmation des Grands de la politique mondiale, l'atmosphère est à la détente. Les Luxembourgeois pourront donc vraisemblablement se laisser aller en toute quiétude vers les douces régions du plaisir et de la joie.

Un appel émanant de la Mère-Patrie a été lancé à l'adresse des compatriotes (ou de leurs descendants) disséminés à travers le monde, et spécialement à l'adresse de ceux d'entre eux qui habitent les Etats-Unis d'Amérique. Il a reçu une réponse émouvante, un accueil chaleureux, témoignant de la vivacité et de la persistance des liens, des sentiments, des souvenirs. L'invitation sera acceptée. Aussi le programme prévoit-il pour le 30 août 1963 une « Journée des Luxembourgeois à l'Etranger » au cours de laquelle la Municipalité recevra officiellement des délégations d'associations de Luxembourgeois à l'étranger. Les Luxembourgeois se féliciteront que le long voyage que comporte dans certains cas la visite prévue, puisse très probablement être entrepris sans les risques engendrés par une situation internationale défavorable.

Une Capitale embellie et rajeunie

A ce grand jubilé il fallait, il faut un cadre de fête, digne, solennel. L'embellissement de la Capitale en est une condition, l'ornement des rues pour les fêtes n'étant que chose éphémère et secondaire. Il fallait des réalisations plus sérieuses, durables. Voilà pourquoi depuis plusieurs années déjà, en vue du

millénaire, la Municipalité et le Gouvernement ont travaillé dans ce sens. L'artère triomphale de Luxembourg, l'Avenue de la Liberté, a été complètement refaite aussi bien que le glorieux ouvrage d'architecture auquel elle aboutit, à savoir, le pont Adolphe. Il a été élargi et sa pierre de taille ravalée. Quand arrivera le printemps de 1963, ce pont si élégant, resplendira dans sa blancheur primitive au milieu de la verdure opulente de la vallée de la Pétrusse.

Dans la partie historique de la ville certaines rues ont été refaites. Magnifiquement illuminées le soir, ces vieilles artères historiques sont toujours avec les vitrines étincelantes de leurs nombreux magasins, le centre commerçant, le cœur de la ville, vieux cœur régénéré qui a retrouvé comme un air de fraîcheur et de jeunesse.

Quelques bâtiments publics représentatifs retrouveront aussi un nouveau visage. L'Hôtel de Ville à la Place Guillaume aura fait sa toilette. L'intérieur sera restauré et s'accordera avec la sobre distinction de l'extérieur. — L'Hôtel de la Caisse d'Epargne de l'Etat qui domine si fièrement la vallée de la Pétrusse reprendra sa couleur de naguère et sa tour nouvellement coiffée de cuivre, resplendira comme de l'or au soleil, avant de trouver sa patine verte.

C'est la Cathédrale de Luxembourg, le sanctuaire national, qui aura connu les travaux d'embellissement les plus considérables. Une inspiration aussi pieuse qu'artistique ajoutera à ce monument historique de seul monument d'art que nous possédions à côté du Palais Grand-Ducal, quelques ornements qui feront date dans l'histoire non seulement de cet édifice, mais je crois aussi dans l'histoire artistique du pays.

Parmi tous les travaux qui transformeront l'intérieur de la partie moderne érigée en 1938, mentionnons seulement à titre de curiosité et pour donner une idée de l'esprit dans lequel est conçu le renouvellement en question, les deux bas-relief qui seront apposés à l'arc triomphal du chœur. Ces bas-reliefs représenteront deux scènes historiques qui comptent dans l'histoire religieuse et nationale du pays. L'une évoquera la scène de la désignation en 1666 de la Vierge, Consolatrice des Affligés, comme Patronne de la Ville par le Conseil Municipal de Luxembourg et l'autre montrera la scène qui a eu lieu douze ans plus tard en 1678, lorsque la Vierge fut nommée Patronne du Pays tout entier par l'Assemblée des trois Etats.

Dans l'ensemble, le sanctuaire national deviendra un monument artistique plus harmonieux du fait que revivront dans la partie moderne, construite en 1938, des motifs de la Renaissance espagnole que les jésuites nous avaient légués dans l'ancienne église, construite en 1613.

Quand arrivera le 5 mai 1963, Jour de l'inauguration de l'Octave de Notre-Dame de Luxembourg, l'église rouvrira ses portes. La nouveauté de l'aspect de la Cathédrale aura pour effet d'ajouter à l'éclat, à la solennité de l'Office inaugural et d'élever les cœurs et les esprits au niveau de cette haute et rare cérémonie.

Des paysages urbains nouveaux se créent .

Le dynamisme créateur de notre époque, la poussée démographique et surtout la volonté du Gouvernement et de la Municipalité de maintenir la Ville à son rang et d'élever la Capitale du Luxembourg au niveau de sa destinée européenne ont fait que depuis quelques années d'importantes constructions ont été mises en chantier .

Luxembourg doit recevoir un théâtre monumental. La construction en a débuté en 1961. Dans l'esprit de tous cet edifice doit devenir un des ornements majeurs, l'orgueil de la ville. Il abritera à côté de la salle de spectacles un vaste hall pour expositions artistiques et une grande salle pour concerts, où pourront avoir lieu aussi des conférences et des manifestations solennelles nationales et internationales.

Ce bâtiment s'érige près de l'endroit où viennent d'être jetées les fondations d'un nouveau grand pont qui, en une seule foulée, enjambrera la vallée du Kirchberg. Le vaste plateau du Kirchberg sera dès lors facilement accessible et un nouveau quartier tout moderne s'y édifiera dans lequel trouveront une demeure digne d'eux les différents organes de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

La première des trois travées du pont sera achevée en septembre 1963. D'autre part le nouvel Athénée et la grande Clinique pour enfants, fondation Prince Jean—Princesse Joséphine-Charlotte, qui s'érigent à l'autre bout de la ville et qui seront vraisemblablement terminées au cours de l'année jubilaire seront inaugurées en octobre ou novembre. Les inaugurations de ces bâtiments s'inscrivent également dans le programme des fêtes du millénaire.

Ainsi Luxembourg sera doté de plusieurs constructions caractéristiques de notre époque. Dès l'année jubilaire leurs lignes géométriques marqueront le visage de la Capitale et leurs volumes cubiques auront à s'incorporer dans le vallonnement boisé d'un site pittoresque et historique. Des paysages urbains nouveaux, des perspectives intéressantes à travers les vallées escarpées et verdoyantes se créeront de cette façon. Pour autant qu'on peut le prévoir, ils auront assez de grâce et de charme pour confirmer sinon rehausser la réputation de beauté et de pittoresque de la capitale du Luxembourg.

L'Histoire anoblit et impose des obligations

Ainsi on voit que Luxembourg n'est pas morte et qu'elle ne s'est pas assoupie sous le poids des années pour dormir du sommeil des villes-musées.

Certes il y a lieu de dire que les Luxembourgeois, comme les habitants de toute autre cité millénaire comme la nôtre, sont en droit de tirer vanité de cette antique existence. Il est à prévoir que dans les compétitions et concours que les sociétés et les communautés organisent à l'occasion du millénaire et au cours desquels se mesureront athlètes de toute trempe, gymnastes, collectionneurs, artistes, etc., les acteurs individuels et les équipes nationales qui entreront en lice chercheront à se surpasser, afin de faire honneur aux couleurs luxembourgeoises.

Sans que nous voulions promettre à leurs visiteurs éventuels des splendeurs qu'ils ne pourront pas leur

offrir, ceux-ci peuvent néanmoins avoir l'assurance que les Luxembourgeois accompliront, dans leurs catégories, d'honnêtes et d'intéressantes performances.

Luxembourg sera pour cette année 1963 un centre de rencontres très actif. L'amitié nationale et internationale, quoique mise à l'épreuve dans les compétitions acharnées et les disputes les plus chaudes jouera son rôle modérateur et conciliateur.

Même à certains moments des « superproductions » jetteront un éclat particulier et feront briller alors notre nom dans la grande actualité. Parmi ces « superproductions » comptons, pour ne citer que celle-là, dans le domaine sportif, le festival de football qui aura lieu dans la semaine du 11 au 18 avril et cours duquel se confronteront les équipes de Sedan et de Cologne.

Il y aura sûrement aussi dans le domaine de la musique et du théâtre, dans le domaine artistique en général à compter avec des réalisations de vedettes de toute première grandeur. Ainsi par exemple, Radio-Télé-Luxembourg organisera des concerts de gala avec son célèbre orchestre symphonique. A trois reprises de grands maîtres joueront dans l'auditorium de la Villa Louvigny et sur l'antenne de Radio-Télé-Luxembourg. Le 28 mai le célèbre violoniste David Oistrakh jouera le Concerto en ré majeur pour violon et orchestre de Tchaikowsky et le Concerto en ré majeur pour violon de Brahms. En septembre, une grande semaine musicale aura lieu à laquelle Elisabeth Schwarzkopf et Wilhelm Kempff prêteront leur concours. Elisabeth Schwarzkopf interprétera le 16 septembre des extraits d'opéra et Wilhelm Kempff jouera le 20 septembre ensemble avec l'orchestre symphonique de la Station sous la direction de Louis de Froment. Ces soirs, la plus haute émotion artistique remplira la villa Louvigny qui sera en même temps un centre mondain où brilleront les élégances du monde diplomatique pour honorer ainsi les accents sublimes qu'ont créés dans leurs œuvres les plus grand maîtres de l'histoire de la musique.

Le Passé, cette source d'inspiration

L'Exposition du Millénaire

Le millénaire de Luxembourg donnera l'occasion de fouiller le passé de la Ville et du Pays et de faire revivre les différentes époques historiques. L'histoire est une mine intarissable. Qu'il s'agisse d'expositions d'archives, d'expositions archéologiques, de livres anciens, de tableaux historiques, de timbres-poste (mentionnons l'Exposition internationale « Mélusine » qui sera inaugurée le 13 avril), de pièces de monnaie retraçant l'histoire numismatique, chacune de ces expositions dans son domaine propre, fera revivre un aspect des époques révolues.

Parmi ces manifestations, il faut faire mention spéciale de la grande Exposition Municipale « Dix Siècles d'Histoire » qui aura lieu en juillet et août à la halle d'exposition du Limpertsberg.

Servant de guide pour une meilleure compréhension du passé, des livres paraîtront, qui, sortant de la plume des meilleurs écrivains et des plus grands

savants luxembourgeois, ressusciteront des scènes de la vie passée par la magie du mot écrit et la puissance des images. L'un de ces livres sera rédigé en langue française, l'autre en langue allemande. En plus, quelques-uns des meilleurs artistes concourront à illustrer ces livres. D'autres artistes créeront des albums, des eaux-fortes, des gravures, des tableaux. Une exposition « Luxembourg vu par les peintres » s'ouvrira à la Galerie Municipale de peintures et, en septembre, le Salon du Millénaire sera dans le monde artistique un événement mémorable.

Le Gouvernement favorise également les créations, les expositions de toute sorte où la recherche historique joue un rôle. Les publications qu'il a fait entreprendre, relatives à l'histoire des lettres, des beaux-arts, de la musique et du théâtre feront date et seront précieuses et importantes.

Le théâtre d'Esch-sur-Alzette, nouvellement créé, présentera un programme particulièrement bien étudié. — Quant au Festival de Wiltz il aura lieu du 20 juillet au 4 août. Les organisateurs annoncent la présentation de *Carmina Burana* de Carl Orff, le *Sommernachtstraum* de Shakespeare et, plus spécialement à l'occasion du Millénaire est annoncée la mise en scène d'une pièce en langue luxembourgeoise qui sera une combinaison de la « Mumm Se's » du poète national Dicks (Edm. de la Fontaine) et de la pièce « *Gottlieb Hurra* » de Batty Weber.

Spécialement composée pour le millénaire et écrite en langue luxembourgeoise une pièce de théâtre doit mettre en scène l'acte d'héroïsme de Jean Schalop, échevin de la ville. En novembre 1443 les Bourguignons avaient investi Luxembourg. La place devait être prise afin que ville et pays de Luxembourg pussent être englobés dans les possessions du Grand-Duc d'Occident. Grâce à cette conquête leurs terres des Flandres joindraient celles de la Bourgogne en un ensemble ininterrompu. Dans la nuit du 21 au 22 novembre des soldats guidés par un traître escadèrent la falaise de Luxembourg près de la tour Jost, et, ayant surpris les hommes qui montaient la garde à la Porte des Juifs, entrèrent en masse dans la ville qui dormait aux cris de « Notre Dame ! Ville gagnée ! Bourgogne ! Bourgogne ! » Ils ne trouvèrent d'abord aucune résistance. Jean Schalop donna l'alarme et, armé d'un simple pieu, s'opposa à l'ennemi . . . et périt percé de coups de hallebardes. — Luxembourg perdit cette nuit une autonomie que le pays ne devait recouvrer que quatre siècles plus tard.

La Journée des Maires des Villes et Centres de l'ancien Duché.

Inspirée toujours par l'histoire, la Municipalité a formé le dessein de réunir pour un jour à Luxembourg les maires de toutes les villes qui jadis firent partie du Grand-Duché de Luxembourg, à savoir : ceux des territoires cédés à la France en 1659 par le traité des Pyrénées (Thionville, Montmédy, Ivoix-Carignan, Damvillers, Chauveny et Marville), à l'Allemagne en 1815 par le traité de Vienne (Bitbourg, Kyllbourg et Saarbourg, etc.) et à la Belgique en 1839 par le traité de Londres (Province

belge du Luxembourg). Les maires de ces cités viendront donc à Luxembourg, et leur présence fera renaître symboliquement et moralement pendant vingt-quatre heures le Duché de Luxembourg dans ses plus grandes limites.

Les Fêtes Nationales Traditionnelles, Civiles, Religieuses et Folkloriques

Dans la vie d'un peuple la célébration annuelle des fêtes traditionnelles compte essentiellement. Celles-ci constituent les piliers sur lesquels repose sa personnalité. La communauté en vit. Le millénaire donnera l'occasion de faire revivre, lors des fêtes nationales, tous les facteurs qui sont capables de ressusciter les traditions populaires authentiquement luxembourgeoises.

Ainsi il est prévu que la fête d'Emmaüs, appelée « *Emaischen* » qui, depuis des temps immémoriaux a lieu le lundi de Pâques, aura une ampleur toute spéciale.

Comme d'ordinaire elle aura lieu à son emplacement traditionnel qui est celui du premier marché de la ville. La veille, à l'église toute proche de St Michel sera joué — évocation du mystère moyen-âgeux d'Emmaüs — un drame liturgique encadré de musique ancienne. Le jour même de l'Emaischen la foule comme de coutume se pressera au Marché-aux-Poissons non plus autour d'étalages improvisés et modernes, mais autour des échoppes artisanales reconstituées.

Dans le domaine religieux l'Octave de la Ste Vierge à Luxembourg et la Procession dansante à Echternach prendront plus d'ampleur par la participation de hauts dignitaires ecclésiastiques étrangers. A Luxembourg une exposition historique ayant pour thème « *Consolatrix Afflictorum* » aura lieu et Monseigneur l'Evêque de Luxembourg renouvellera le « *votum solemne* » par lequel la Ville et le Pays ont été consacrés à la Vierge.

La Foire Internationale du Millénaire

La « *Schobermess* », cette autre grande manifestation folklorique, pour la célébrer dignement on ira également puiser dans le passé des éléments qui ressusciteront les temps anciens de cette importante foire qui au début, lorsque Jean l'Aveugle l'institua, en 1340, avait un caractère économique qu'elle a perdu aujourd'hui pour n'être plus que prétexte à réjouissances publiques. Son caractère économique, c'est la moderne Foire Internationale de Luxembourg qui en a hérité. Elle se tiendra en 1963 du 23 mai au 2 juin dans les halles d'exposition du Limpertsberg. La « Foire du Millénaire » sera plus brillante que jamais.

La Fête Nationale 1963 et le Monument Millénaire

La Fête Nationale récemment fixée au 23 juin de chaque année revêtira une solennité spéciale. Rien ne sera changé au programme traditionnel, mais tous les éléments de la cérémonie prendront plus d'ampleur. Le Te Deum sera plus solennel, le feu d'artifice plus brillant, la parade militaire encore mieux

réglée avec une participation plus nombreuse et les réceptions diplomatiques seront plus brillantes.

La Fête Nationale aura toutefois un cachet particulier du fait qu'une cérémonie spéciale doit avoir lieu le 23 juin aussi sur le rocher du Boucq. A l'endroit à peu près où se dressait le château de Sigefroi, une plaque de granit reproduisant les termes de l'acte d'échange du 12 avril 1963 dont il a été question au début de ces pages, sera posée pour rappeler l'importance qui revient dans l'histoire luxembourgeoise à ce promontoire rocheux. C'est de là en effet que Luxembourg a pris son essor. C'est à ce rocher que Luxembourg doit son existence. Car notre ville est vraiment fille de ce rocher, comme Bruges est fille du Zwyn et comme d'autres cités doivent leur existence au gué d'un cours d'eau, à l'embouchure d'un fleuve, à une lagune, à une digue construite dans le flot d'une mer ou à un rempart sur une montagne ou dans une vallée.

Il est dès lors naturel qu'à l'occasion du millénaire une cérémonie doive s'y dérouler. C'est d'ailleurs là aussi la raison qui inspira au Gouvernement un aménagement nouveau du site du Boucq, destiné à lui donner un aspect qui fasse apparaître la valeur du rocher sans toutefois déranger les valeurs de son entourage.

Sur ce promontoire rocheux, à l'endroit le plus élevé, juste avant le pont du château, en montant, une terrasse doit être créée. Cette terrasse sera un centre de commémoration, de recueillement patriotique, et c'est dans son sol que sera scellée le 23 juin 1963 la plaque de granit mentionnée plus haut. Celle-ci sera l'un des deux éléments du monument du millénaire. L'inauguration du deuxième élément, le monument du millénaire proprement dit, est prévue pour le mois d'octobre ou de novembre.

La Journée des Capitales de l'Europe des Six et des Villes jumelées

Le Millénaire reste certes la fête de la communauté nationale. Mais tout en se plongeant dans leur propre passé, les Luxembourgeois n'oublieront pas leur idéal international, dont la poursuite est un des éléments les plus importants de l'histoire du pays. Le rôle européen que le Luxembourg a joué dans le passé et à l'époque contemporaine a valu à sa capitale d'être devenue en 1952 le siège de la première Communauté Européenne, celle du Charbon et de l'Acier. Dans ce pays situé entre la France et l'Allemagne, ce pays de transition et de médiation, les Autorités politiques ont été conscientes de leurs obligations vis-à-vis de l'Europe. Toutes les forces de ce petit peuple ont été attelées après la deuxième guerre mondiale à la poursuite de l'idéal européen. Cette politique conséquente a valu au Luxembourg d'être devenu une plate-forme internationale qui a joué et joue actuellement un rôle très réel dans l'unification du continent européen.

Cet idéal européen ne sera pas oublié lors des fêtes du millénaire. Il a été décidé de convier les maires de toutes les Capitales européennes des pays membres des Communautés et les maires des Villes avec lesquelles Luxembourg a noué de nouveaux liens amicaux grâce à sa politique de jumelage.

Le 7 juillet 1963 sera la « Journée des Capitales de l'Europe des Six et des Villes jumelées ». Ce sera un autre point culminant de l'année jubilaire. Il représente dans le cadre des contingences politiques actuelles du petit peuple un événement majeur, puisqu'il donnera au Luxembourg l'occasion de montrer une fois de plus sa volonté de continuer à jouer son rôle historique, son rôle positif dans le concert des Nations.

La Fin

Les fêtes du millénaire finiront en novembre ou décembre 1963. Deux dates sont à retenir : d'abord le grand jour où s'allumeront pour la première fois pour une prestigieuse soirée de gala les feux de rampe de la scène du nouveau théâtre et ensuite la journée au cours de laquelle, sur la plate-forme nouvelle du Boucq, le voile qui le cachait à la foule sera retiré du monument du millénaire par une main officielle.

Ces deux dates ne sont pas encore fixées. Elles dépendent du travail opiniâtre qu'auront fourni d'ici-là ceux qui sont engagés dans l'achèvement de ces constructions et monuments.

Vigoureusement les Luxembourgeois marchent de l'avant. On travaille avec acharnement et il n'est pas question de perdre un moment, et de s'adonner à des rêveries stériles qui pourraient retarder la réalisation des promesses de l'année commencée.

Les Manifestations Officielles

Avril - Novembre 1963

- 13 avril : Séance académique à l'Hôtel de Ville : Allocution de Monsieur le Bourgmestre; Discours de S. Exc. Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement
- 14 avril : Messe pontificale à la Cathédrale; remise d'un présent à Notre-Dame de Luxembourg
- 15 avril : Journée des Bourgmestres du Pays
- 5 mai : Journée des Maires des Villes et Centres de l'ancien Duché
- 23 juin : Pose d'une plaque commémorative sur le Rocher du « Boucq »
- 30 juin : Inauguration de l'Exposition du Millénaire, « Dix siècles d'Histoire de la Ville de Luxembourg » — Halles d'exposition
- 7 juillet : Journée des Capitales de l'Europe des Six et des Villes jumelées et amies
- 30 août : Journée des Luxembourgeois à l'Etranger: Réception par la Municipalité des délégations d'Associations de Luxembourgeois à l'Etranger
- octobre : Inauguration du Monument du Millénaire
- novembre : Inauguration du Grand-Théâtre.

Le Calendrier des Manifestations

- 7 avril : Exposition organisée par la section canine du Club St Hubert. — Halle d'exposition. Grand Relais des Faubourgs, organisé par le Cercle Athlétique Luxembourg.

- 11 - 18 avril : Festival de Football :
- 1 — Match d'exhibition entre deux grandes équipes de renommée européenne;
 - 2 — Rencontre entre une sélection de la Ville de Luxembourg et une sélection nationale;
 - 3 — Tournois nationaux entre joueurs seniors, juniors et scolaires; — Stade municipal.
- 13 avril : Séance académique à l'Hôtel de Ville : Allocution de Monsieur le Bourgmestre; discours de S. Exc. Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.
- 13 - 21 avril : Exposition philatélique internationale « Melusina », organisée par la Fédération des Sociétés philatéliques du Grand-Duché, en collaboration avec l'administration des Postes — Halles d'exposition.
- 14 avril : Messe pontificale à la Cathédrale; remise d'un présent à Notre-Dame de Luxembourg.
- 14 avril : Concert au Marché-aux-Poissons à l'occasion de l'ouverture des fêtes folkloriques de l'E'mais'chen;
Feu d'artifice au plateau du Rham.
- 15 avril : « E'mais'chen », fête populaire ancestrale du Lundi de Pâques sur le Marché-aux-Poissons, emplacement du premier marché de la ville;
- 1 — A Pâques, dans l'église St-Michel, jeu d'un drame semi-liturgique, encadré de musique ancienne;
 - 2 — Le Lundi de Pâques, vente, dans les échoppes artisanales anciennes reconstituées, d'objets fabriqués sur place; de poteries, de jouets et de friandises; exposition d'œufs de Pâques et concours;
 - 3 — pendant la semaine de Pâques, chants et amusement populaires et cortège final sur la Place du Marché-aux-Poissons;
 - 4 — Concerts instrumentaux et vocaux.
- 15 avril : Journée des Bourgmestres du Pays.
- 15-18 avril : Meeting international de la FISEC féminine (Athlétisme, Natation, Basket, Volley-Ball).
- 19-21 avril : Basket-Ball, Tournoi international avec participation de quatre équipes nationales.
- 21 avril : Grand Prix international de « Karting », organisé par le Kart-Club Luxembourg.
- 27 et 28 avril : Tournoi international de Volley-Ball.
- fin avril : Projection de films primés de propagande touristique dans différentes salles de cinéma.
- 5 mai : Journée des Maires des Villes et Centres de l'ancien Duché.
- 8 mai : Exécution de la « Messe Notre Dame » de Guillaume de Machault — Cathédrale.
- 12 mai et jours suivants : Célébration solennelle de l'Octave de Notre-Dame Consolatrice des Affligés, avec renouvellement du « Votum solemne ».
- 12 mai : Exposition historique sur le thème : « Consolatrix Afflictorum », lors de l'octave de Notre-Dame.
- mi-mai : Exposition numismatique : « Mille ans de Monnaies Luxembourgeoises » — Villa Vauban.
- mi-mai : Grand concert par la Chorale mixte avec le concours de l'orchestre de Radio-Luxembourg et de la vedette internationale Irmgard Seefried.
- mi-mai : Championnats internationaux de tennis de table.
- mai
- à septembre : Grands concerts par l'ensemble des 13 sociétés de musique resp. des 11 sociétés de chant de la Ville de Luxembourg. Concerts instrumentaux et vocaux, consacrés spécialement aux opérettes luxembourgeoises, alternant avec des soirées françaises, viennoises, etc., Place d'Armes. — Concerts d'échange dans les différentes agglomérations de la ville.
- mai
- à septembre : Concerts de gala par l'orchestre de Radio-Luxembourg avec le concours de solistes de renommée mondiale.
Auditions artistiques par le Conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg.
- 18 et 19 mai : Grand concours international d'échecs avec quelques centaines de participants. — Ecole de Bonnevoie-Sud.
- 19-26 mai : Semaine du cinéma-amateur, avec projection de films amateurs et concours pour le meilleur film amateur ainsi que pour le meilleur film sur la Ville Millénaire. — Salle de l'établissement Pôle-Nord.
- 21 mai-1^{er} juin : Manifestations théâtrales scolaires. Représentation d'un spectacle historique ayant comme sujet « Luxembourg Ville Millénaire », écrit par des membres du corps enseignant et joué par des élèves des écoles de la Ville de Luxembourg. — Théâtre Municipal.
- 22 mai : Grand concert d'ensemble par les 11 sociétés de chant de la ville. — Place d'Armes.
- 23-25 mai : Congrès international de l'Union des Résistants pour l'Europe Unie (U.R.P.E.).
- 23-26 mai : Grands concours nationaux et internationaux de chant et de musique, organisés par l'Union Grand-Duc Adolphe dans différents locaux de la Ville.
- 23 mai-2 juin : Foire Internationale du Millénaire. — Halles d'exposition.
- 25 mai : Athlétisme : Grand Prix Josy Barthel; compétition nationale pour scolaires. — Stade Municipal.
- 25 mai : Basket-Ball : Exhibition des Harlem-Globetrotters. Stade municipal (en soirée).
- 26 mai : Journée nationale de la Résistance de l'UNION.
- 30 mai : Fête sportive nationale de l'Association Sportive Estudiantine « L.A.S.E.L. » — Stade municipal.
- 31 mai-3 juin : Grand tournoi international de tennis. — Stade des Arquebusiers.
- 1^{er} juin : Rencontre de gymnastique artistique entre la Société de Gymnastique féminine de Bonnevoie et une équipe championne de Berlin-Ouest.

- début juin : Exposition de documents relatifs à l'histoire des premiers siècles du Comté de Luxembourg, organisée par les Archives de l'Etat.
- début juin : Exposition historique, organisée par le Musée d'Histoire et d'Art de l'Etat.
- 7 et 8 juin : Réunion extraordinaire de la Sécurité Routière et exposition de son matériel. — Cercle municipal.
- 8 juin : « Coupe Monnet », Tournoi de football organisé par le Cercle Sportif de la C.E.C.A.
- 8 juin : Grand concert par l'ensemble des 7 fanfares de la ville. — Place Guillaume.
- 9 juin : Pêche sportive. Concours international de lancer. — Stade municipal.
- 8-10 juin : Rencontre interalliée de la Résistance armée et paramilitaire, des services de renseignements, d'actions et de la presse clandestine.
- 19 juin : Représentation d'une œuvre dramatique luxembourgeoise : Jean Chalop (1443) — Théâtre municipal.
- 22 juin : Concert patriotique à la Place d'Armes, la veille de la Fête Nationale; exécution devant le Palais grand-ducal d'un hymne composé spécialement à l'occasion de la fête du Millénaire. (1200 exécutants.) Grand Feu d'artifice au Pont Adolphe et dans la vallée de la Pétrusse.
- 23 juin : Pose d'une plaque commémorative sur le Rocher du « Boucq ».
- 24 juin : Grand prix cycliste du Millénaire.
- 24 juin : Concert par la chorale enfantine des écoles primaires. — Place d'Armes.
- 29 juin : Grand concert par l'ensemble des 6 harmonies de la ville. — Place Guillaume.
- fin juin : Championnats cyclistes nationaux sur route, toutes catégories.
- 30 juin-15 août : Exposition du Millénaire « Dix siècles d'Histoire de la Ville de Luxembourg ». — Halles d'exposition.
- 5-7 juillet : Festival international de folklore avec le concours du groupe luxembourgeois « Ucht-la-Veillée » et de 3 ou 4 groupes étrangers; cortège folklorique; concours.
- 7 juillet : Journée des Capitales de l'Europe des Six et des Villes jumelées et amies.
- 7 juillet : Grand meeting d'été de l'Action catholique de la Jeunesse luxembourgeoise. — Stade municipal.
- 11 juillet : Fête gymnique scolaire. — Stade municipal.
- 14 juillet : Basket-Ball : Coupe du Millénaire. Tournoi national.
- 14 juillet : Grande fête de natation organisée par le Swimming Club.
- mi-juillet : Tournoi de football interscolaire. — Stade municipal.
- 21 juillet : Fête rythmique et folklorique par la Société de gymnastique féminine de Bonnevoie. Place Guillaume.
- 21-28 Fête musicale de la « Jeunesse Européenne ».
- 28 juillet : Cyclisme : Grand prix François Faber. Course internationale pour amateurs.
- 28 juillet : Concentration touristique internationale du «DKW » Club Luxembourg.
- fin juillet : Exposition : « Luxembourg, vu par les peintres ». Musée Piscatore. — Villa Vauban.
- 2-15 août : Festival « Gambri-Melusine », Clausen.
- 23 août : Ouverture solennelle de la Schobermesse (kermesse et fête populaire de la Ville) par le Conseil Municipal, avec cortège, jeux, concours, évoquant les anciennes traditions.
- 23 août : Feu d'artifice à proximité du champ de foire, lors de l'ouverture de la Schobermesse.
- 30 août : Journée des Luxembourgeois à l'Etranger. Réception par la Municipalité des délégations d'Associations de Luxembourgeois à l'Etranger.
- fin août : Exposition florale et horticole. — Limpertsberg.
- 31 août et
- 1^{er} septembre : Tennis de table : « Grand Prix de la Ville de Luxembourg ». Tournoi international par équipes. Grand prix du « Capip » pour les jeunes de moins de 18 ans. Championnats internationaux de tennis de table de la Ville de Luxembourg.
- 5 septembre : Grand meeting d'athlétisme du Millénaire, organisé par le C.S. SPORA.
- 7-29 septembre : « Salon du Millénaire » — Exposition nationale et internationale de peinture et d'art. — Halles d'exposition.
- En fait partie comme sous-section une exposition scolaire de dessins, de peinture, etc. ayant comme sujet : « Les 1000 ans d'existence de Luxembourg, vus par les enfants ».
- 8 septembre : Grand concours hippique international dans les prés adjacents au Bvd Pierre Dupong.
- 11 septembre : Spectacles Dicks. — Pièces théâtrales typiquement luxembourgeoises.
- 15 septembre : Athlétisme : Finale de la « Coupe de l'Amitié ». — Stade municipal.
- 15 septembre : Concours de la Fédération Internationale de Musique, 13 pays participants.
- 28 et 29 septembre : Judo, Jiu-Jitsu. Coupe du Millénaire, avec participation de 10 nations.
- octobre : Cérémonie de la Consécration de l'Eglise Cathédrale. Concert spirituel à la Cathédrale.
- octobre : Inauguration du Monument du Millénaire.
- 17-27 octobre : Salon de la Femme et de l'Enfant. Halles d'exposition.
- novembre : Inauguration du Grand-Théâtre. Représentations dramatiques en allemand et en français, ainsi que d'un opéra par des artistes de renommée mondiale.

Quelques grands travaux publics en voie de réalisation au Grand-Duché

Le barrage d'Esch-sur-Sûre.

Au cours du débat budgétaire à la Chambre des Députés M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, a déclaré notamment que le barrage d'Esch-sur-Sûre est en fonction depuis le 15. 4. 1960 et celui de Rosport depuis le 20. 10. 1960. En 1961 le premier a produit 22.207.691 kWh et le second 30.870.200 kWh; en 1962, 19.485.802 et 23.551.600 kWh. C'est là, la meilleure preuve que ces aménagements sont achevés. Aussi ce que nous exécutons maintenant ce sont des travaux complémentaires qui souvent ne sont qu'en relation indirecte avec le barrage proprement dit. Tels sont p. ex. les aménagements touristiques, les participations aux frais de construction des canalisations.

Au 31 décembre 1962 les dépenses occasionnées par la construction des barrages d'Esch-sur-Sûre et de Rosport s'élevaient pour Esch-sur-Sûre à francs 475.381.384 et pour Rosport à francs 316.652.944.

Il s'agit là de dépassements assez massifs des sommes initialement prévues. Quelles en sont les causes? M. le Ministre Robert Schaffner répète que les estimations initiales étaient basées sur des projets incomplets. A Esch-sur-Sûre p. ex. des travaux routiers importants, des ponts en un tunnel ont été construits à charge de ces crédits. Des barrages complémentaires ont été érigés à Bavigne, au pont Misère et 4 km en aval du barrage principal. Toutes ces réalisations n'étaient qu'indiquées au premier projet, mais faisaient nécessairement partie du projet réalisé et ont été imputées à charge de ces crédits. A Rosport des modifications et des aménagements complémentaires étaient inévitables. Je cite: la tranchée ouverte; l'exhaussement des rives de la Sûre en amont de Rosport, les aménagements de Rosport et de Ralingen.

A côté de ces travaux de génie civil, il faut également citer les améliorations apportées aux équipements hydrauliques et électriques et notamment l'équipement des barrages secondaires, qui tous les quatre aident aujourd'hui à la production d'énergie. Enfin la dépense pour l'acquisition des emprises est nettement supérieure aux prévisions.

La canalisation de la Moselle.

En ce qui concerne la canalisation de la Moselle M. le Ministre Schaffner a précisé que le programme des travaux établi par la Société Internationale de la Moselle et les services de navigation nationaux prévoit l'achèvement des grands travaux de canalisation pour la fin de 1963.

Quant au secteur germano-luxembourgeois il est à prévoir que sauf cas de force majeure ces délais pourront être tenus.

Le port de Mertert.

Concernant les travaux du port de Mertert-Grevenmacher, M. le Ministre Robert Schaffner a précisé que les travaux de construction seront entamés immédiatement après le vote du projet de loi afférent par la Chambre des Députés.

Ce projet de loi a été envoyé au Conseil d'Etat le 12 juillet 1961 et déposé à la Chambre des Députés le 13 juillet 1961 (Document parlementaire N° 868, Session ordinaire de 1960-1961).

L'avis du Conseil d'Etat n'est pas encore parvenu au Gouvernement.

En attendant le vote du projet de loi et la création de la Société du Port un syndicat d'étude a été constitué le 15 janvier 1962 en vue de la mise au point définitive du projet du port et de la préparation des adjudications des travaux et fournitures. Les appels d'offres ont été publiés au mois de juillet 1962. Les offres des firmes s'intéressant à la construction du port ont été remises au Ministre des Travaux Publics le 15 octobre 1962. Le Syndicat d'étude est en train d'examiner ces offres en vue de l'adjudication des travaux par la Société du Port.

Le projet définitif du port a été approuvé le 15 novembre 1962 par les Ministres des Travaux Publics et des Transports.

L'Etat lui-même n'assumera ni la construction, ni l'exploitation du port. En vue de leur garantir un caractère industriel et commercial elles se feront par une société anonyme ordinaire, dans laquelle participeront pendant la période de construction le secteur public et le secteur privé à parts égales.

Le capital de cette société sera réduit, la mobilisation des fonds nécessaires se faisant essentiellement par la voie de l'emprunt sous la garantie de l'Etat.

Le service financier des emprunts contractés sera assuré par la cession à la société du port des annuités dues à l'Etat par les C.F.L. en contrepartie de la cession de vingt locomotives livrées par la France et par des subventions provenant des budgets annuels de l'Etat. En contrepartie de ces prestations l'Etat deviendra propriétaire du port.

A cet effet, les terrains du port seront acquis par l'Etat et resteront sa propriété. L'infrastructure deviendra donc propriété de l'Etat au fur et à mesure de sa réalisation. L'Etat en assumera l'entretien, à moins que cette charge ne soit imposée aux sous-concessionnaires ou locataires.

Les frais d'exploitation seront de ce chef réduits aux seuls frais d'administration. En appliquant le régime de la concession (Heilbronner System), ces frais seront réduits au minimum.

L'Etat est obligé de construire le port. En effet, en contrepartie de l'adhésion du Grand-Duché à la convention tripartite relative à la canalisation de la Moselle du 27 octobre 1956, le Gouvernement fran-

çais, par le protocole franco-luxembourgeois du même jour, a cédé au Gouvernement luxembourgeois, en vue de dédommager l'économie luxembourgeoise des préjudices subis par elle par la canalisation, vingt locomotives électriques d'une valeur de 194 millions de francs, ainsi que ses droits (éventuels) sur l'amortissement et l'intérêt relatifs à la participation française dans le capital des C.F.L. (cf. travaux préparatoires de la loi du 29 décembre 1956 à la canalisation de la Moselle).

Energie nucléaire.

Comme les années précédentes, M. le Ministre Robert Schaffner a également évoqué la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique, aux travaux de laquelle le Luxembourg participe, bien que n'ayant pas encore de programme propre en matière d'énergie nucléaire.

Pour EURATOM, l'année 1963 est la première année de son deuxième programme quinquennal de recherches et d'enseignement, programme qui a été doté de 425 millions d'unités de compte par son Conseil de Ministres le 19 juin 1962 (actuellement : 1 unité de compte = 1 dollar USA).

Les crédits affectés à ce programme sont destinés à favoriser les implantation et développement harmonieux d'une industrie nucléaire dans les pays de la Communauté Européenne, en vue de préparer la compétitivité de l'énergie nucléaire avec les sources conventionnelles d'énergie.

Aussi le Ministre de l'Énergie a pris l'initiative d'organiser — sur le plan national — des réunions entre les représentants de nos industries et ceux de la Commission Euratom, réunions au cours des-

quelles les possibilités de collaboration offertes par la Commission Euratom ont été exposées et discutées; ces réunions seront suivies par d'autres afin de rechercher dans l'éventail des possibilités offertes celles qui intéressent plus particulièrement l'industrie luxembourgeoise, et M. Robert Schaffner espère que ces réunions aboutiront à une participation des industries luxembourgeoises à la réalisation des objectifs du 2^e programme quinquennal d'Euratom.

Quant à la « Convention Complémentaire » à la « Convention de Paris du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine nucléaire », elle a été signée à Bruxelles ce 31 janvier par les plénipotentiaires des Gouvernements des six Etats-membres de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique et de 7 autres pays qui sont l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse; elle sera transmise prochainement — avec la Convention de Paris prémentionnée — à la Chambre des Députés pour ratification.

En ce qui concerne la question de la construction éventuelle d'une centrale de puissance nucléaire au Luxembourg ou la participation luxembourgeoise à une centrale nucléaire construite à l'étranger, M. le Ministre Schaffner a fait remarquer que le Gouvernement ne juge pas encore le moment venu d'entreprendre une telle action; en effet, il n'y a aucun intérêt pour le Luxembourg de vouloir s'alimenter en énergie électrique d'origine nucléaire à un moment où cette source d'énergie n'est pas encore compétitive avec les sources conventionnelles d'énergie, et ceci d'autant plus que le Gouvernement a pu s'assurer — grâce à la construction de la centrale de l'Our — une alimentation en énergie électrique à des tarifs préférentiels.

Le 10^e Anniversaire de l'Ecole Européenne à Luxembourg

Le 4 avril 1963 a eu lieu à Luxembourg la célébration du dixième anniversaire de l'Ecole Européenne en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier et de nombreuses personnalités parmi lesquelles figuraient les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, plusieurs membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, de la Commission de la C.E.E., de l'Euratom et de la Cour de Justice des Communautés Européennes, le Président de la Chambre des Députés, le Président, le Vice-Président et plusieurs Membres du Gouvernement luxembourgeois, plusieurs Chefs d'Administration de l'Etat, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur de l'Ecole Européenne, etc.

Dans la salle des fêtes richement décorée, Monsieur Albert Van Houtte, Président du Conseil d'Administration de l'Ecole Européenne, s'adressa à la brillante assistance dans les quatre langues de la

Communauté pour lui souhaiter la bienvenue. Il retraça ensuite l'histoire de l'Ecole Européenne et conclut en rappelant le souhait du Président René Meyer « Puisse l'Europe des écoles prendre définitivement la place de l'Europe des cimetières ».

Après un discours de Monsieur Albert Coppé, Vice-Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A., Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa en ces termes aux personnalités présentes :

« Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

En cette année 1963, la ville et le pays de Luxembourg rassemblent les souvenirs de mille ans d'histoire européenne, reflétée dans les vicissitudes de notre destin national. Dans cette longue chronique la création de l'Ecole Européenne évoque un passé encore récent.

Il y a dix ans, une fois de plus, Luxembourg a enregistré la marche de l'histoire, a vu se concrétiser par une création sur son sol un courant d'idées essentiel de notre continent. Feu le Ministre d'Etat Pierre Frieden, présentant alors l'Europe aux jeunes à cette tribune, avait raison de dire « que l'inauguration de l'école européenne, la première de ce nom et la première de ce genre, était un événement de qualité historique ».

D'autres écoles se sont créées depuis, à Bruxelles, à Varèse, à Mol, à Karlsruhe, mais l'école de Luxembourg reste nimbée de la gloire des pionniers. C'est ici le banc d'essai, c'est ici que s'est éveillé l'esprit d'un enseignement renouvelé et original.

Certes, l'entreprise n'était pas sans risque. L'éducation des hommes est toujours une tâche exaltante, mais ardue. Ses résultats risquent de décevoir, si elle n'est pas soutenue par un fond d'idées structuré et familier tel que le fournit la tradition culturelle et linguistique de chaque peuple. Aussi, évitant les écueils du cosmopolitisme, l'École Européenne n'a-t-elle pas purement et simplement brassé et mélangé les traditions culturelles, elle les a juxtaposées, confrontées pour une meilleure compréhension mutuelle. Mais ses maîtres ont veillé à ce que l'inspiration de l'enseignement fût une et indivisible, par l'ouverture d'esprit sur la réalité européenne, par la prise de conscience d'un destin solidaire.

„The child is father of the man”, dit le poète Wordsworth. Dans une ambiance de sympathie réciproque, de familiarité avec les richesses intellectuelles des diverses nations se forme l'enfant qui sera l'homme européen de demain.

Mais que sera-t-il, l'homme européen de demain ? Voyons-nous déjà mûrir les fruits de cet enseignement ? Dix ans ne suffisent peut-être pas pour tirer des conclusions sur tous les plans.

On ne peut cependant contester que l'expérience est absolument positive et prometteuse à plusieurs points de vue.

Tout d'abord la simple vie en commun d'enfants de plusieurs nationalités, loin de conduire à un conformisme débilisant, a au contraire stimulé une émulation qui n'altère pas le sentiment communautaire.

Les programmes ont été unifiés de telle sorte que les élèves des diverses sections linguistiques reçoivent une formation comparable et peuvent tirer un égal profit des enseignements communs.

Pour les sciences positives ceci paraît assez facile et pose tout au plus le problème de l'équivalence des manuels.

Par contre l'enseignement des sciences morales, de l'histoire et, à un degré à peine moindre, de la littérature et de la géographie, fournit un terrain idéal pour semer le bon grain européen.

Ces disciplines sont marquées des plus sensibles traditions nationales. Il s'agit de montrer aux élèves à quel point néanmoins toutes plongent dans un fond de pensée commun. Il s'agit de rapprocher, de confronter, d'interpréter les événements et les faits, de rectifier les jugements, d'éclairer aussi avec bien-

veillance les particularités de chaque patrimoine culturel.

Sur ce point des progrès remarquables ont été réalisés ces dernières années, grâce aussi à la mise en œuvre de conclusions tirées de différents colloques internationaux.

L'élève européen de demain, bien que restant enraciné dans le patrimoine de sa nation, s'émancipe ainsi de l'égotisme culturel et du mépris de ce qui est hostile ou étranger à sa structure de pensée. La largeur de vues ainsi que le respect du singulier et de l'irréductible dans chaque homme comme dans chaque nation devraient découler de cette éducation. La connaissance acquise débouche alors sur la sympathie réciproque, qui est le meilleur ciment de l'unité européenne.

L'homme européen de demain devra se délivrer de tous les complexes, qu'ils soient de supériorité, d'infériorité ou d'égalitarisme. Il se pénétrera de jugement objectif et de sympathie humaine.

Cela n'ira pas toujours de soi. L'éducation européenne se heurtera aussi à des résistances. Le perfectionnement technique, la qualité et la somme de l'enseignement ne suffisent pas pour armer et consolider l'âme des jeunes qui doivent affronter la vie. L'éducation de la volonté, l'acceptation de l'effort, la maîtrise des passions forment la partie du programme de formation de l'homme européen. Je rappelle le mot d'Antoine de Saint-Exupéry aux maîtres d'écoles : „Je vous ai confié les enfants des hommes „non pour peser plus tard la somme de leurs con- „naissances, mais pour me réjouir de la qualité de „leur ascension.”

Notre pays est fier d'avoir fourni le cadre à cette première expérience. Les problèmes de l'installation et de l'hébergement ont trouvé progressivement leurs solutions qui ont toujours risqué d'être provisoires eu égard au rythme de croissance de l'école. L'enseignement national coexiste dans une saine émulation avec l'école européenne. Des courants irrépressibles d'échanges de méthodes se discernent, l'école nationale s'orientant sur certaines des innovations de l'École Européenne, la dernière se rabattant parfois sagement sur l'expérience éprouvée de ses aînés.

La collaboration avec les autorités luxembourgeoises a été empreinte au cours de ces dix années de la bonne volonté réciproque de servir la cause européenne. Je rends hommage aux services éminents rendus par les membres du Conseil Supérieur, du Conseil d'inspection, du Conseil d'administration de l'École et par nos fonctionnaires luxembourgeois. Je m'en voudrais cependant de ne pas mentionner particulièrement l'infatigable dévouement et la foi ardente de M. Albert van Houtte, Président du Conseil d'administration. Je félicite les deux premiers directeurs MM. Decombis et Voss de leur œuvre de pionniers et des résultats remarquables acquis au cours de cette décennie.

Je termine en formulant le vœu que dans la croissance de l'unité européenne, l'enseignement et spécialement celui de cette école, fournisse l'infrastructure spirituelle qui est indispensable à tout mouvement de l'histoire. »

Le dernier discours fut prononcé par Monsieur Bohy, Ministre belge des Travaux Publics, en remplacement du Ministre belge de l'Education Nationale. Tous les orateurs furent vivement applaudis.

Rappelons encore que la Chorale mixte et l'Orchestre de l'Ecole Européenne ouvrirent la séance solennelle par une cantate de circonstance « La Nouvelle Babel ». Les élèves de l'école primaire inter-

prétèrent un jeu de musique et de danse intitulé « Un beau rêve », évoquant le voyage d'un couple britannique en 1863 dans les pays actuellement membres de la Communauté Européenne. La séance académique fut clôturée avec l'Aria de la « Water Music », de G. Fr. Haendel, interprétée par l'Orchestre de l'Ecole Européenne.

L'Inauguration de la « Commercial Hydraulics » à Diekirch

Le 30 mars 1963 a eu lieu à Diekirch l'inauguration d'un nouveau complexe industriel, la « Commercial Hydraulics S. A. » en présence de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier et de nombreuses personnalités, parmi lesquelles on remarquait entre autres M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, plusieurs chefs d'Administrations de l'Etat, M. Joseph Herr, Bourgmestre de Diekirch, plusieurs députés de la circonscription du Nord, le Commissaire de district André Origer, M. l'Abbé Mathias Colling, Curé-Doyen de Diekirch, ainsi que les personnalités du monde industriel, financier et artisanal.

La « Commercial Hydraulics S. A. » a pour objet l'achat, la distribution, la vente, la fabrication et l'assemblage de toutes espèces de produits hydrauliques et des pièces qui les composent, de tous produits métalliques ainsi que de tous produits similaires, la construction, métallique ou autre, et toutes fournitures s'y rapportant; la prestation de services techniques, industriels et administratifs et, en général, toutes les opérations commerciales se rattachant aux buts ainsi énumérés; la participation à des entreprises industrielles et commerciales et l'établissement de succursales ou la fondation de filiales au Luxembourg et à l'étranger; l'acquisition, l'exploitation et la cession de brevets d'invention, de marques, de connaissances techniques et industrielles.

Le capital social est de 10.000.000 francs, en 2.000 parts nominatives de 5.000 francs, dont 1.960 parts ont été souscrites par « Commercial Shearing and Stamping Company », ayant son siège à Youngstown (Ohio USA).

M. C. B. Cushwa Jr, Président, M. I. C. Jones, Vice-Président et M. W. F. Campbell, directeur de la « Commercial Hydraulics », entourés des membres du Conseil d'administration, saluèrent les invités d'honneur à leur arrivée.

Au cours de son allocution de bienvenue M. le Président C. B. Cushwa fit notamment remarquer que la décision de s'établir au Grand-Duché pour les affaires sur le marché européen a été due à deux sortes de facteurs: d'un côté, la stabilité politique, une population travailleuse, une position géographique très favorable et une industrie sidérurgique

mondialement connue; de l'autre, l'intérêt que les autorités luxembourgeoises ont montré pour la société et leur compréhension pour les besoins et les problèmes de celle-ci.

La « Commercial Hydraulics » fournit deux gammes de produits très différents: d'une part, de l'équipement hydraulique à l'huile, comprenant des pompes, des moteurs et des distributeurs; d'autre part, des supports pour tunnels employés surtout pour prévenir l'affaissement des parois et du plafond. Les produits sont fabriqués dans deux halls séparés et par du personnel différent.

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça ensuite un discours dont nous reproduisons le texte ci-après:

« Monseigneur,

Je prie Votre Altesse Royale de me permettre en tout premier lieu de souligner l'intérêt tout particulier que la Maison Grand-Ducale a pris au développement de la production nationale. Au cours des audiences que Votre Altesse Royale daigne m'accorder périodiquement, Elle ne manque pas de demander des renseignements précis sur l'expansion en cours. Je suis heureux de constater également que le Board of Industrial Development, présidé par Son Altesse Royale le Prince Charles, peut faire état de résultats remarquables.

Dear Mr. President,
Ladies and Gentlemen,

It gives me great pleasure to express my thanks for the kind words of appreciation and friendly feelings by which you characterized the co-operation your Company found with the Luxembourg authorities in setting up this plant. We consider the creation of this new productive unit in Diekirch as an important contribution to a better balance of economic factors in this area. Although your plant occupies at this stage only a limited number of people, it is full of promise for the future. A very gratifying feature of this venture is the fact that you are using as your chief raw material steel, which is a traditional product of this country and which has made its economic fame abroad.

You have chosen, Mr. President, our country as a location for your European operations. You gave us the reasons of this selection. We on our side can only tell you that your Company is welcome in

Luxembourg and fits into this country's economic structure. You may rely on the protection of our laws and on the support of our public service. On the other hand, we had the opportunity to notice that your Company is adjusting to the conditions of life and custom in Luxembourg and that you are prepared to serve our national economy.

This country has always been open to foreign capital. Luxembourg has found in the principle of free circulation of capital one of the decisive factors of its prosperity. The economical philosophy of the European Common Market is based also on the freest possible circulation of capital. This liberty could only be impaired by a disregard of the rules of fair competition and equal chance of economic success, which has to be observed by any kind of capital investment in the Community.

In addition to the warm friendly feelings of my countrymen to the United States of America I see an opportunity in the recent industrial development in this country to tighten also the links based on economic interest.

I wish the Commercial Hydraulics Company in Diekirch a prosperous and brilliant future.

* * *

Je voudrais ajouter quelques mots à l'adresse de mes compatriotes.

En premier lieu, je voudrais féliciter la Municipalité de Diekirch d'avoir pu enrichir la région d'une unité de production industrielle.

Il n'y a pas si longtemps, lors de la séance académique commémorant le 7^e centenaire de la franchise de Diekirch, j'exprimai le vœu „de voir prospérer de plus en plus cette ville accueillante, de la voir suivre le rythme de notre temps tout en continuant à servir son éternel visage fait à la fois de sérieux „intellectuel et de joie de vivre”.

L'événement de ce jour est une manifestation de cette volonté de suivre le rythme de notre temps. Plus généralement le développement industriel, qui est engagé depuis quelque temps et qui tend à diversifier notre économie, est un phénomène important démonstratif de la volonté de progrès et d'adaptation à des conditions nouvelles.

Je remercie tous ceux qui par leurs études, leur travail, leurs relations ont permis de franchir le seuil de cette nouvelle étape économique.

Cela n'empêche que nous devons surveiller l'évolution harmonieuse des différents facteurs qui déterminent le coût de la production nationale. Le dynamisme récent des investissements dans le secteur privé provoque nécessairement des tensions. Il appartient donc aux pouvoirs publics de poursuivre une politique d'équilibre entre les différents facteurs de la production. C'est dire que cette politique doit être consciente et dirigée sur des objectifs clairement reconnus.

La Commercial Hydraulics à Diekirch est une précieuse cellule de production enrichissant la gamme de nos productions. Je souhaite ardemment qu'elle se développe pour le plus grand bien de la ville de Diekirch et de toute la région. »

Après le discours de M. le Ministre d'Etat Pierre Werner, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, s'adressa à la nombreuse assistance en ces termes :

« Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Deux ans après le début des pourparlers et négociations, un an et demi après le commencement des travaux de construction, nous avons la très grande satisfaction d'assister à l'inauguration d'une entreprise qui marque un nouveau pas en avant dans l'action du renforcement et de la diversification de notre potentiel industriel.

Nous sommes heureux et fiers que l'important groupe Commercial Shearing and Stamping de Youngstown (Ohio) ait choisi le Luxembourg pour localiser sa filiale de droit luxembourgeoise. Cette implantation de la Société Commercial Hydraulics à Diekirch s'insère harmonieusement dans le cadre de la politique économique que poursuit le Gouvernement et dont l'un des objectifs principaux consiste à améliorer la base industrielle et l'équilibre économique régional de notre pays.

Les premiers contacts en vue de l'établissement que nous inaugurons aujourd'hui sont dus à l'initiative du Board of Industrial Development et surtout de son président, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Charles, qui sut nouer les relations ayant conduit finalement à la décision de construire cette usine aux portes de la ville de Diekirch.

Toute notre gratitude s'adresse à la famille grand-ducale qui a si bien appuyé les pouvoirs publics lorsqu'ils ont accompli leur tâche délicate de préparer le terrain à cette création nouvelle.

Mister President,
Dear friends from Youngstown,

I is my privilege to bid you — in the name of the Government — a hearty welcome in our country.

Your corporation was one of the first American enterprises to show interest and confidence in Luxembourg. You realized your project here on this place under terms and conditions that found the complete approval of the Government and the local authorities.

In your address you expressed your approbation for the comprehensive aid and the support you found here, and for what you believe to be one of the major assets of our small country. We thank you for these kind words and will do our best not to disappoint you in the future.

You told us that we see to-day Commercial Hydraulics in its infancy, but that it will grow and expand gradually.

May we however congratulate you M. President and all of you for the wonderful work that you have done up to now, and that can be seen in this well disposed and efficient plant.

We have together with you a common aim and interest namely that Commercial Hydraulics in Diekirch will be a most successful enterprise.

So you can believe me that my wishes for you are true and the best.

* * *

Je tiens à relever à cet endroit les très grands mérites des autorités communales de Diekirch et surtout ceux de Messieurs les Bourgmestres et Echevins et de Monsieur le Secrétaire communal qui n'ont pas ménagé leurs forces pour mener à bonne fin la belle réalisation que nous avons devant nous.

Enfin, il convient de mentionner le concours efficace fourni par les différents départements ministériels compétents pour la mise en œuvre du projet. Une collaboration et une coordination exemplaire a régné entre les Ministères des Finances, de l'Intérieur et des Affaires Economiques.

Nous avons toutes raisons de nous sentir contents de la préférence et de la confiance marquée par Commercial Hydraulics et de penser que l'établissement nouveau sera une réussite et un gage pour l'avenir. Cette usine est l'émanation de la Commercial Shearing and Stamping Company de Youngstown, fondée, il y a une quarantaine d'années, et qui a su se créer une solide réputation aux Etats-Unis et ailleurs dans le monde. L'intérêt qu'on y témoigne pour les appareils hydrauliques hautement spécialisés fabriqués par Commercial Shearing lui vaut des débouchés considérables.

C'est dire que l'usine de Diekirch est appelée à entreprendre parmi nous une activité prometteuse. Aussi les dirigeants prévoient-ils un développement en plusieurs étapes, allant du simple assemblage de parties préfabriquées, à la production intégrale des pompes et soupapes distributrices. De plus, on espère pouvoir étendre, à un stade terminal, la gamme des produits à certaines spécialités bien introduites sur les marchés mondiaux et qui sont actuellement réservées à la production de la maison mère. Mais l'usine diekirchoise fabrique en dehors des appareils originellement prévus pour la première étape, des voûtes de tunnel en acier.

L'intérêt économique général de l'établissement dans l'optique nationale est manifeste. Commercial Hydraulics compte pouvoir engager au cours des cinq exercices à venir une centaine de travailleurs. Outre l'accroissement des revenus individuels, l'influence sur l'économie régionale que cette création d'emplois nouveaux comporte, elle contribuera parallèlement à relever le niveau général de la formation professionnelle. En effet, l'usine de Diekirch avec l'aide des autorités publiques entend former sa main-d'œuvre dans ses propres ateliers et l'amener ainsi à acquérir un degré élevé de qualification.

Il me paraît intéressant de relever également que la nouvelle entreprise a l'intention de faire exécuter certains ouvrages industriels par des sous-traitants qui s'allieraient à elle par la voie contractuelle.

De plus, nous savons que cette usine est grosse consommatrice d'acier. Comme cliente de la sidérurgie luxembourgeoise elle en constituera donc le prolongement logique et mettra ainsi en œuvre une idée chère à beaucoup de nos économistes.

Finalement, il convient de ne pas perdre de vue que les produits élaborés par cette entreprise sont des articles de précision et de haute valeur. Etant donné que de par sa structure économique particulière, notre pays connaît un système de salaires relativement élevés en même temps qu'une très forte dépendance de l'exportation, nous sommes limités dans notre action d'implantation à des entreprises offrant ou bien une rationalisation poussée ou bien une fabrication spécialisée. Or, je crois être autorisé à dire que Commercial Hydraulics remplit ces deux conditions à la fois et s'adapte ainsi de façon excellente aux conditions et exigences de notre économie.

Altesse Royale, Mesdames, Messieurs,

La cérémonie d'aujourd'hui marque une belle réalisation sur la voie de l'expansion que nous poursuivons depuis des années et fait honneur à une œuvre qui, j'en suis convaincu, donnera toute satisfaction aux parties intéressées. Des cérémonies analogues ont eu lieu auparavant et, dans un proche avenir, nous assisterons à d'autres. Mais, il faut bien se rendre compte, et personne n'en est persuadé davantage que moi-même, que nos capacités d'absorption ne sont malheureusement pas inépuisables. Tôt ou tard, nous serons conduits à freiner du moins temporairement les créations nouvelles, si nous ne voulons courir le risque de mettre en cause les résultats acquis. Pourtant tous nos problèmes régionaux ne sont pas résolus et les considérations de restriction que l'heure présente nous inspire pourraient bien se voir démenties un jour par le fait de la transformation imprévisible, mais constante des conditions économiques. Quoiqu'il en soit, pour les options qui restent à prendre, nous ne disposons plus que d'une étroite marge de sécurité. Notre devoir est de l'utiliser avec perspicacité dans l'intérêt de nos entreprises et de l'économie tout entière. »

M. le député Joseph Herr, Bourgmestre de la Ville de Diekirch, prononça également un discours dont nous reproduisons ci-après les passages essentiels :

« Altesses Royales,
Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, d'exprimer d'abord ma profonde satisfaction de voir associée notre famille grand-ducale à cette fête inaugurale de la Commercial Hydraulics company, qui reçoit un éclat particulier par la présence de Leurs Altesses Royales.

Nous savons le grand intérêt que Vous Mêmes et Votre Auguste Famille portent à l'égard de notre Cité et Votre présence à la fête d'aujourd'hui prouve encore combien notre famille régnante s'associe à tous les événements importants et spécialement à l'expansion économique du pays.

Ne fut-ce pas d'ailleurs S. A. R. Monseigneur le Prince Charles lui-même qui prit les premiers contacts aux Etats Unis avec les dirigeants de Commercial Hydraulics et à qui nous redevons par conséquent en grande partie la création de cette industrie importante sur notre territoire. Nous savons aussi que durant toute la période de réalisation Monseigneur le Prince ne manqua pas de témoigner à cette in-

industrie naissante tout son intérêt et toute sa sympathie.

Faut-il rappeler aussi la visite privée de L.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madamé la Grande-Duchesse héritière le 29 janvier 1962 à l'occasion du montage „éclair” à l'américaine de la carcasse métallique, préfabriquée aux Etats Unis.

Le gouvernement lui aussi a une part primordiale à la réussite de l'entreprise dont nous fêtons en ce moment l'inauguration et qui par la présence de Monsieur le Président du Gouvernement et MM. les Ministres Paul Elvinger et Robert Schaffner nous confirment l'intérêt pour notre cité et son industrie nouvellement créée.

Je voudrais ainsi remercier bien vivement Monsieur le Ministre d'Etat Pierre Werner, Monsieur le Ministre des Affaires Economiques Paul Elvinger et Monsieur Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, qui, chacun dans son ressort, ont contribué d'une façon substantielle à la réalisation de cette nouvelle industrie américaine, qui au dire de son sympathique président doit devenir une industrie luxembourgeoise.

Nous leur sommes bien reconnaissants tant pour le choix de notre ville que pour l'aide indispensable à la prompte réalisation.

Pour être complet, je devrais citer d'autres noms, car nombreux sont les collaborateurs de l'administration et du secteur privé, qui, par leur appui, ont été dès le début jusqu'à la fin les artisans de cette nouvelle industrie, qui leur fera certes honneur.

Qu'ils soient tous compris dans cette mention et convaincus de notre profonde gratitude.

Si ma première pensée a été bien la reconnaissance, c'est que je me rends parfaitement compte de l'importance de la phase d'industrialisation qui se fait actuellement non seulement dans notre ville, mais dans le pays entier.

A l'heure du marché commun, à un moment où les continents et les peuples se rapprochent plus que jamais, où l'économie prend de plus en plus un aspect international pour ne pas dire supranational, il a été certes heureux que les dirigeants et hommes responsables de notre économie ont compris et saisi les nécessités économiques impérieuses de notre temps.

Je suis personnellement profondément convaincu de l'opportunité de cette transformation industrielle dans notre pays et cela non seulement pour des raisons économiques mais aussi dans un but social et même culturel.

Il s'agit non seulement de créer des industries, mais il importe de les placer là où elles sont nécessaires et indispensables pour assurer un sain équilibre régional, base de notre politique nationale et communautaire. »

Après le discours de M. le Bourgmestre Joseph Herr, le Curé-Doyen M. Mathias Colling procéda à la bénédiction religieuse. Ensuite S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, suivi des invités d'honneur, visitèrent les installations de la « Commercial Hydraulics ».

Une réception clôturait la cérémonie d'inauguration de la nouvelle société.

Congrès à Luxembourg des Villes sidérurgiques et minières

Les 18 et 19 mars 1963 a eu lieu à Luxembourg le congrès des villes sidérurgiques et minières organisé par le Conseil des Communes d'Europe. Environ 150 délégués, venus des six pays de la Communauté Economique Européenne, ont assisté aux travaux de ce congrès.

La séance plénière était placée sous la présidence de M. le Ministre Albert Coppé, Vice-Président de la Haute Autorité de la CECA, qui était entouré à la table présidentielle de M. Henry Cravatte, Président du Conseil des Communes d'Europe, et de M. Jean Fohrmann, 1^{er} Vice-Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

M. Henry Cravatte prononça une allocution de bienvenue. Ensuite M. Albert Coppé fit un exposé introductif sur le sujet suivant : « Bilan et perspectives de l'action européenne dans le cadre des industries métallurgiques et minières. »

Au cours des travaux du congrès, les exposés suivants furent faits : « Evolution et perspectives des charbonnages et situation de cette industrie dans le cadre d'une politique énergétique européenne » par Jean Couture, Président du Comité d'études des pro-

ducteurs de charbon de l'Europe occidentale; « Les institutions européennes et l'information des pouvoirs locaux », par M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la CECA; « Evolution et perspectives de l'industrie sidérurgique européenne », par M. le Ministre Fritz Hellwig, Membre de la Haute Autorité de la CECA; « Politique régionale et programmation économique au sein de la CECA », par M. le Ministre Roger Reynaud, Membre de la Haute Autorité de la CECA; Rapport de Synthèse sur les travaux du congrès, par M. Jean-Joseph Merlot, ancien Ministre des Travaux Publics de Belgique; Problèmes du logement, de l'équipement et de l'urbanisme, par M. Petre, Membre de la Chambre belge des Représentants; Problèmes du Travail, de l'assainissement et de la reconversion, par M. Vinck, directeur général à la CECA; Problèmes de la formation professionnelle de la reconversion et de la réadaptation de la main-d'œuvre, par M. Francesco Diotaiuti, Maire-adjoint de Tarenk (Italie); les migrations ouvrières et l'acclimatation de la main-d'œuvre étrangère, par M. Grossmann, Directeur de la Ville de Castrop-Rauxel (Allemagne). Les conclusions générales furent présentées par M. Robert Mossé, Secré-

taire général de la Communauté Européenne de Crédit Communal, Professeur à l'Université de Grenoble.

A l'issue du colloque, les conclusions suivantes furent adoptées par les congressistes :

Les 18 et 19 mars 1963, les maires des villes minières et sidérurgiques de la Communauté se sont réunis en Congrès à Luxembourg. Au cours de ces deux journées, ils se sont entretenus avec la Haute Autorité de la situation actuelle et des perspectives des industries du charbon et de l'acier, et plus particulièrement, en ce qui concerne le charbon, de la politique énergétique des communautés européennes.

Les maires des communes minières ont été particulièrement attentifs aux possibilités de la Haute Autorité en matière de reconversion régionale. Les représentants de la Haute Autorité ont montré que les opérations de conversion devaient, dans les bassins charbonniers, être préparées longtemps à l'avance, car il faut du temps pour construire de nouvelles usines qui réemploieront de la main-d'œuvre nombreuse des cités minières; qu'il faut rendre les vieilles régions minières attrayantes pour ces nouvelles industries que l'on veut attirer et que, pour ce faire, une action de rénovation des sites et de l'urbanisme est nécessaire, en particulier par des programmes de logements auxquels la Haute Autorité contribue par les programmes de construction de logements ouvriers; qu'il convient d'informer et de prospecter : informer les populations intéressées, informer les industriels, prospecter les nouvelles fabrications susceptibles de substituer aux activités traditionnelles;

qu'enfin la Haute Autorité examinerait toujours avec un préjugé favorable les demandes de financement qui lui seraient soumises par les gouvernements qui ont le pouvoir d'initiative dans ce domaine, pour de nouvelles entreprises susceptibles de réemployer la main-d'œuvre licenciée par les charbonnages.

Mais si les actions sont à long terme, il est donc nécessaire d'avoir les instruments de prévision qui permettent de les préparer. Dans cette mesure, l'action de programmation et de prévision dans le cadre des objectifs généraux peut être particulièrement précieuse. Quoi qu'il en soit de ces perspectives, et en particulier pour l'industrie charbonnière, une grande prudence s'impose. Les fermetures de mines mettent en cause trop de facteurs économiques et sociaux pour que des actions hasardées puissent être menées en ce domaine. Il convient donc d'être empirique et de résoudre le plus efficacement possible les problèmes régionaux qui se posent, tout en définissant de la façon la plus précise les perspectives de ces deux industries.

Les participants à ces journées d'étude se sont accordés à reconnaître l'importance de l'initiative régionale pour une solution satisfaisante de ces problèmes et la Haute Autorité a souhaité bénéficier des suggestions et des avis des autorités régionales pour orienter son action tant vers les opérations de reconversion que pour le développement de sa participation aux constructions de logements ouvriers dans les communes minières et sidérurgique d'Europe.

L'avenir de Benelux dans le cadre de l'Europe de demain

Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, les passages essentiels d'un discours prononcé le 21 mars 1963 aux Pays-Bas par M. Brasseur, Ministre du Commerce Extérieur de Belgique, à la Chambre de Commerce néerlandais pour la Belgique et le Luxembourg.

Après avoir souligné les liens étroits unissant les pays du Benelux, M. Brasseur a d'abord mis en valeur le fait qu'au-dehors — aux Indes comme en Amérique latine — l'Europe existe beaucoup plus qu'elle ne le semble de l'intérieur et que là, elle est crainte et respectée, alors que pour nous, elle vient à peine d'atteindre l'âge de raison.

Pour les analystes de l'Histoire, il y a dans la formation successive de l'U.E.B.L., du Benelux et du Marché commun une continuité remarquable dont les plus optimistes prévoient la poursuite vers une Europe entièrement intégrée et plus loin encore ou plus près, vers une communauté Atlantique. Faut-il, a demandé le ministre, que le Benelux disparaisse aussitôt que l'Europe des « Six » aura atteint sa majorité, ou faut-il au contraire qu'il continue son action et dans ce cas, vers où doit-il tourner son activité ?

La manière la plus simple de répondre à cette question est de faire un bilan de ce que le Benelux a fait et de supputer l'utilité de son avenir.

Ce n'est pas parce qu'ils sont mal connus que les résultats de l'Union économique de nos trois pays ne sont pas valables.

Selon le critère d'une union économique véritable, il est patent que le Benelux est loin d'avoir atteint ses objectifs. Il faut citer d'abord les difficultés dans le secteur agricole, qui, dans le cadre du Benelux, est encore aujourd'hui la grande exception au libre trafic commercial.

Dans le domaine fiscal et budgétaire non plus, on n'est parvenu à aucun progrès sensible. Ni les droits d'accise, ni les taxes de transmission, ni les impôts directs n'ont été harmonisés.

Même le problème de la double imposition n'a pas été réglé.

En matière de politique financière, l'autonomie des monnaies a été maintenue farouchement de part et d'autre. Sur le plan privé et industriel enfin, les protagonistes du Benelux ont raison d'être déçus quand ils voient que l'interpénétration industrielle,

avec l'investissement réciproque, n'a que très peu progressé.

A la liste des objectifs manqués, je voudrais opposer maintenant en quelques chiffres la réussite commerciale du Benelux.

Avant la guerre, 3^e clients et 4^e fournisseurs de la Belgique, les Pays-Bas sont devenus nos premiers acheteurs et nos seconds fournisseurs. Alors qu'en 1948, les exportations belges vers ce pays étaient de 11 milliards de francs, elles sont passées à 40 milliards en 1960 pour dépasser 46 milliards en 1962.

Un accroissement similaire s'est manifesté en sens inverse, puisque nos importations des Pays-Bas partant d'un plancher de 7 milliards en 1949, ont atteint 24 milliards en 1957 et 32 milliards 300 millions en 1961.

Pour prendre une période de 12 ans entre 1948 et 1960, nos importations en provenance des Pays-Bas ont plus que quadruplé. Quant à nos ventes dans ce pays, elles ont augmenté de 21,3 p. c. Par rapport au commerce mondial, la part du Benelux qui était de 5,1 p. c. en 1948 est passée à 7 p. c. en 1959.

L'orateur a rappelé que l'union douanière, prévue à Londres en 1944, est entrée en vigueur en 1948. Elle a aboli les droits de douane entre partenaires et instauré un tarif douanier commun, fruit de la synthèse des anciens systèmes nationaux. Malheureusement, l'élimination des restrictions quantitatives entre partenaires n'a pas été obtenue pour les produits agricoles.

Il faut signaler aussi la libre circulation des travailleurs salariés, organisée et garantie par le traité du travail signé en 1956. La libre circulation des capitaux par ailleurs, a été réalisée dès 1954 grâce à un protocole rétablissant le libre transfert des valeurs mobilières entre nos trois pays. Cela a permis la réalisation et le rapatriement des capitaux investis dans les autres pays du Benelux, a favorisé les nouveaux investissements, les opérations d'arbitrage, etc. . . .

Après cet examen, cette définition du Benelux par ses œuvres, le ministre a encore indiqué que le phénomène Benelux, s'il existe au niveau des institutions des échanges et du commerce, ne possède pas cependant une opinion publique propre et ne s'est pas construit sur l'enthousiasme des populations.

L'abolition définitive des frontières va faire émerger et se rejoindre des pôles de croissance complémentaires.

Telle région de Belgique va se confondre avec sa voisine immédiate de France ! tel centre hollandais va prendre dans son orbite l'économie de telle région allemande, tel bassin industriel va fusionner avec la ville industrielle toute proche et vice-versa.

Il y aura donc, et ceci est spéculatif, un point de dissolution des entités économiques nationales.

A ce moment-là, le Benelux sera devenu suranné. Mais, jusqu'à cet ultime moment, doivent fonctionner les structures habituelles parmi lesquelles j'inclus évidemment le Benelux.

Au point de vue juridique, a dit le ministre, il est bon de rappeler que le traité de Rome admet la

parfaite compatibilité des deux systèmes du Marché commun et du Benelux, le premier ne pouvant entraver l'existence du second pour autant que celui-ci, qui précède celui-là, se maintienne dans la voie de l'intégration économique.

Sur le plan des textes, le fondement d'une coexistence entre le Benelux et la C.E.E. n'est pas mis en cause, a estimé M. Brasseur. Par ailleurs, il est clair qu'en matière d'intégration économique, le Benelux en tant que tel ne progressera sans doute plus beaucoup.

Mais ce fait n'a rien de grave, car même aujourd'hui nos trois pays conservent une avance considérable à plus d'un égard sur le Marché commun. Alors son application intégrale, des barrières douanières, des contingents, des clauses de sauvegarde, l'Union économique, bien qu'elle ne soit pas une intégration à 100 p. c., est une réalité tangible à laquelle il ne faut pas tourner le dos.

Bien au contraire, cet acquis nous facilite la besogne dans le Marché commun et nous donne un capital d'expérience pour l'avenir. Mieux que d'autres, nous savons, dans les discussions du Marché commun, quelles peuvent être les conséquences des décisions prises ou à prendre.

Ce « know-how », nous devons l'exploiter, non seulement entre nous, mais l'offrir aussi à l'assemblée des Six pour en faire profiter l'intégration même au Marché commun.

On sait que l'intégration est moins entravée par le maintien de l'une ou l'autre taxe au passage de la frontière intra-Benelux, que par une divergence dans la conception et l'exécution d'une politique générale des États partenaires : l'une assez libérale, l'autre beaucoup plus dirigiste.

Un autre bénéfice, c'est que, grâce au Benelux, certaines industries belges, confrontées à une dure concurrence néerlandaise, ont dû rationaliser fortement leur production, a poursuivi M. Brasseur. Il y a tout intérêt à continuer cet effort salutaire d'adaptation entre nous, afin d'être mieux préparés à affronter, au sein de la communauté des Six, une concurrence accrue, tant sur nos marchés que dans les autres pays de la C.E.E. En dépit de nombreuses difficultés entre nos trois pays et de discussions internes qui n'ont pas toujours été cordiales, il existe un réflexe Benelux quand nos trois pays se trouvent, avec d'autres pays, à une table de négociations.

Le Benelux au centre de l'Europe, ne doit pas être un axe immobile autour duquel gravitent des régions prospères, mais bien au contraire un moteur qui insuffle à cette Europe sa force, son dynamisme et sa cohésion, a encore dit M. Brasseur, souhaitant que l'intégration économique Benelux s'achève, se perfectionne et déclarant que c'est la volonté formelle du gouvernement belge d'aboutir à une intégration aussi intime que possible.

Après avoir souhaité que, sur le plan privé, et dans le monde des affaires, les relations deviennent plus personnelles et plus amicales, le ministre a souligné le rôle important de la Chambre de commerce. Puis il a parlé de la collaboration culturelle. « En

tant que ministre wallon, je n'hésite pas à exhorter tous ceux qui pratiquent le néerlandais, tant au Nord qu'au Sud, de chérir leur langue, de la respecter et de l'honorer, parce qu'elle a été transmise de génération à génération par les parents, parce qu'elle a produit tant de littérature superbe, parce qu'elle a

été instrumentale pour tant d'accomplissements scientifiques », a conclut le ministre.

« Si en Belgique, l'union fait la force, c'est la Hollande qui nous dit de maintenir et de persévérer, et le Luxembourg achève en nous enjoignant de rester à travers tout, ce que nous sommes. »

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de mars

Au cours du mois de mars 1963, le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement.

Lors de sa réunion du 1^{er} mars 1963, le Conseil de Gouvernement a examiné des amendements au projet du budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1963.

Il a également délibéré sur des mesures pratiques de mise en œuvre de la future revision des traitements des fonctionnaires publics.

Le Conseil de Gouvernement a en outre eu un échange de vues sur le problème de l'électorat passif des fonctionnaires de l'État et il a approuvé un projet de loi modifiant les dispositions de l'impôt foncier relatives aux taux communaux ainsi qu'un projet de loi portant prorogation pour une nouvelle durée de trois ans de la loi du 17 avril 1951 ayant pour but de faciliter le remembrement volontaire de terrains ruraux.

La séance du 8 mars 1963 était consacrée à la délibération sur un projet d'arrêté grand-ducal concernant l'organisation du Gouvernement ainsi que sur une série de questions d'administration interne.

Le Conseil de Gouvernement a également approuvé un projet de loi concernant la prise en compte des années de guerre dans les divers régimes de pension et il a de plus délibéré sur des problèmes de protection nationale.

Au cours de sa réunion du 15 mars 1963, le Conseil de Gouvernement a eu un échange de vues sur des problèmes économiques et sociaux actuels ainsi que sur la question de l'électorat passif des fonctionnaires.

Il a approuvé un projet de loi sur une procédure réglementaire d'urgence en cas de crise grave internationale et il a de plus délibéré sur une série de problèmes d'administration interne.

Lors de la réunion du 22 mars 1963, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des problèmes actuels dans le domaine des prix et des salaires et sur des questions de personnel de l'État.

La réunion du Conseil de Gouvernement en date du 29 mars 1963 était consacrée à la délibération sur des questions relatives à l'approvisionnement du pays et à l'organisation de la Protection Nationale, sur des problèmes touchant les classes moyennes ainsi que sur des affaires de personnel de l'État.

Nouvelles de la Cour

Le 3 mars 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse a reçu en audience Leurs Excellences Monsieur Constantinos Caramanlis, Premier Ministre, et Monsieur Evangelos Averoff-Tossizza, Ministre des Affaires Etrangères de Grèce.

*

Le 4 mars 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Alexander A. Thesleff, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Finlande.

*

Le 12 mars 1963, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont

reçu en audience le Professeur Otto Riese, ancien Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes.

*

Le 21 mars 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience le Général Lyman L. Lemnitzer, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe.

*

Le 29 mars 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier a reçu en audience le Lieutenant-Général Baron Charles P. de Cumont, Président du Comité des Chefs d'Etat-Major de l'Armée belge.

Nouvelles diverses

La Conférence de Presse mensuelle de Monsieur le Ministre d'Etat.

Une initiative nouvelle qui correspond aux errements suivis en l'occurrence dans de nombreux pays et qui fait droit à d'itératives demandes formulées par la presse, vient d'être décidée dans le domaine d'une information adaptée aux conceptions modernes et dans l'intérêt général de la presse luxembourgeoise d'information journalière et hebdomadaire.

En effet, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, se tiendra à la disposition des journalistes luxembourgeois pour répondre à leurs questions dans le cadre d'une conférence de presse qu'il tiendra dorénavant d'une façon régulière, en principe le troisième lundi de chaque mois.

De cette façon, les éléments nécessaires à une information régulièrement, sous réserve évidemment de leur solution envisagée par le Gouvernement seront fournis régulièrement, sous réserve évidemment de la priorité d'information revenant à la Chambre des Députés pour des affaires déterminées.

La première de ces conférences de presse a eu lieu le 18 mars 1963 au Ministère d'Etat.

Les journaux luxembourgeois ont été unanimes pour saluer cette nouvelle initiative prise à leur égard par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

*

Visite à Luxembourg du Général Lemnitzer.

Le 21 mars 1963 le Général Lyman L. Lemnitzer, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe, a fait une visite officielle à Luxembourg.

A sa descente d'avion à l'aéroport de Luxembourg le Général Lemnitzer fut salué par M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, accompagné de plusieurs personnalités civiles et militaires.

Un détachement de la garde grand-ducale, avec drapeau et musique, rendit les honneurs militaires.

Le Général et Madame Lemnitzer étaient accompagnés du Lieutenant-Colonel et Madame Melchers, du Colonel Talbott et du Lieutenant de Vaisseau de Lafond.

Le Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe eut d'abord une entrevue avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement; puis il fut reçu en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

En fin de matinée le Général Lemnitzer eut une entrevue avec M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée.

A midi le Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe déposa une couronne de fleurs de-

vant le Monument du Souvenir tandis que la musique militaire exécutait la « Sonnerie aux Morts ».

A 13 heures un déjeuner fut offert par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au Ministère des Affaires Etrangères en l'honneur du Général Lemnitzer.

Au cours de l'après-midi le Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe se rendit au camp militaire de Walferdange où il eut un entretien avec le Lieutenant-Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise.

Le Général Lemnitzer quitta Luxembourg en fin d'après-midi par avion à destination de Paris, après avoir pris congé des personnalités civiles et militaires luxembourgeoises à l'aéroport du Findel.

*

M. Pierre Pescatore à Vienne.

Le 13 mars 1963, M. Pierre Pescatore, Ministre Plénipotentiaire, Chef de la section politique du Ministère des Affaires Etrangères du Luxembourg, a fait à la tribune de la « Oesterreichische Gesellschaft für Außenhandel und Internationale Beziehungen » à Vienne une conférence sur le sujet suivant : « Les Relations Extérieures des Communautés Européennes. » De nombreuses personnalités du monde diplomatique, politique, économique et culturel assistèrent à cette conférence à l'issue de laquelle l'orateur fut très chaleureusement applaudi.

*

Campagne Mondiale contre la Faim.

Dans le cadre de la campagne mondiale contre la faim une semaine luxembourgeoise avait été organisée au Luxembourg du 17 au 23 janvier 1963 par le comité national pour la campagne mondiale contre la faim, créé sur l'initiative de M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, et placé sous le haut patronage de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier.

Un premier bilan communiqué par le comité luxembourgeois en date du 12 mars 1963 indique qu'au cours de la campagne nationale contre la faim la somme de 4.203.461 francs luxembourgeois a été recueillie au Grand-Duché.

Cette importante somme se décompose comme suit : subside du Gouvernement : 50.000 francs; don de l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte : 400.000 fr.; quête effectuée dans les églises le dimanche 20 janvier : 1.582.124 francs; dons et collectes effectués par les administrations communales, soirées récréatives, collectes à domicile et sommes recueillies dans les tronc : 634.963 francs; dons des écoles de tous les grades et pensionnats : 292.656 francs; dons des associations, sociétés, syndicats, coopératives et cinémas : 357.455 francs; don de 100 tonnes de scories Thomas offert par l'industrie sidérurgique luxembourgeoise, d'une valeur de 650.000 francs; dons des

magasins et firmes commerciales : 28.550 francs;
dons des particuliers : 207.713 francs.

*

Comité de Ministres de Benelux.

Au cours de sa réunion du 18 mars 1963, présidée par Monsieur H. R. Van Houten, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères des Pays-Bas, le Comité de Ministres Benelux a examiné les points suivants.

Politique commerciale

Le Comité de Ministres a eu un échange de vues au sujet des négociations tarifaires dans le cadre du G.A.T.T. pour l'année 1964. Il s'est mis d'accord au sujet de la ligne à suivre en la matière.

Convention Benelux et loi uniforme en matière de de dessins ou modèles

Le Comité de Ministres a approuvé le texte de projet de convention, qui, en son domaine, poursuit le même but que la Convention et la loi uniforme en matière de marques de produits, signées le 19 mars 1962. Cette Convention vise à éviter que la reconnaissance, sur le plan national, de droits exclusifs protégeant les dessins et modèles ne conduise à des entraves à la libre circulation des marchandises entre les Etats du Benelux.

Le texte de cette Convention avec loi uniforme, qui sera soumis pour avis au Conseil Interparlementaire Benelux, sera publié au Bulletin Benelux, afin que tous les intéressés puissent en prendre connaissance. Il est décidé de créer à La Haye un Bureau Benelux des modèles.

Questions douanières et fiscales

Les Ministres ont pris acte de l'avancement des travaux en ce qui concerne les mesures à prendre en vue de l'instauration d'une caisse commune pour les droits de douane et prélèvements perçus aux frontières extérieures, en vue de la réalisation d'un territoire douanier unique Benelux.

Questions sociales et Santé publique

Le Comité de Ministres a pris connaissance des résultats des réunions tenues par le Groupe de travail ministériel pour les Questions sociales et la Santé publique, le 29 octobre 1962 et le 25 février 1963.

Suite à ce qui avait été convenu dans le cadre de la C.E.E. à Genève, le Comité de Ministres a décidé d'instaurer, dans les pays du Benelux, des règles administratives uniformes pour les conducteurs des transports routiers.

Agriculture

Le Comité de Ministres a fixé des modalités d'application en vue du maintien des arrangements pris au début de 1960 à Val Duchesse pour les échanges intra-Benelux de fruits et légumes dans le cadre des nouvelles dispositions de la C.E.E. en la matière.

Comparaison des budgets

Le Comité de Ministres a pris connaissance de l'étude des budgets de l'Etat des pays du Benelux

1960-1962, dans laquelle ces budgets sont comparés selon des critères économiques et fonctionnels.

Justice

Les Ministres ont pris acte des résultats de la réunion tenue par les Ministres de la Justice des trois pays, le 28 janvier 1963 à Luxembourg; à cette occasion il y a eu un échange d'idées au sujet de l'instauration de la Cour Benelux, l'attention ayant également porté sur la poursuite des travaux afin d'assurer l'entrée en vigueur de la réglementation Benelux en matière de droit privé international, sur la coopération judiciaire et l'unification du droit entre les trois pays du Benelux.

Conseil Interparlementaire de Benelux

Le Comité de Ministres a examiné comment il peut être répondu au vœu du Conseil relatif aux mesures communes à prendre par les trois pays en vue du contrôle des effets nocifs des médicaments.

Conseil Consultatif Economique et Social

Le Comité de Ministres a pris acte d'une résolution de ce Conseil relative à la réalisation complète de l'Union économique Benelux, résolution qui d'ailleurs est conforme aux vues des Gouvernements des pays du Benelux.

En outre, il a pris acte d'un avis du Conseil concernant l'harmonisation des législations sur les entreprises d'assurances de dommage.

Commission mixte Benelux-Grande-Bretagne

Le Conseil de l'Union économique a été chargé d'étudier les modalités et de faire des propositions en ce qui concerne la création d'une Commission mixte Benelux-Grande-Bretagne.

*

BENELUX

Entraide judiciaire.

La Belgique a conclu un traité beneluxien d'extradition et d'entraide judiciaire en matière pénale, en même temps qu'elle a signé avec les pays du Benelux un protocole concernant la responsabilité civile pour les agents en mission sur le territoire d'une autre partie. Le gouvernement demande au Parlement l'approbation de ce traité et de ce protocole, signés à Bruxelles le 27 juin 1962.

Ces actes avaient eu l'assentiment du Conseil interparlementaire du Benelux.

En ce qui concerne l'extradition, l'exposé des motifs observe qu'il est évident que les conventions existantes ne répondaient plus aux exigences résultant des relations entre les pays du Benelux. Cette lacune s'aggraverait encore par la réalisation de l'union économique et douanière, ces relations devenant plus fréquentes et s'intensifiant davantage.

Suivant le traité, l'extradition ne sera plus demandée par la voie diplomatique, mais de ministre de la Justice à ministre de la Justice. L'autorité judiciaire qui réclame l'arrestation provisoire à l'autorité judiciaire d'un autre pays pourra demander que la personne arrêtée lui soit immédiatement livrée. Dès

lors, avec le consentement du ministère public du pays requis et de la personne arrêtée, cette dernière peut être transférée sans autre formalité au pays requérant.

Quant à l'entraide judiciaire, le traité prévoit que:

a) les parties s'engagent à s'accorder mutuellement l'aide judiciaire la plus large possible en matière pénale. Cette assistance peut se rapporter entre autres à l'audition des témoins et des experts à la notification de documents et à la communication de renseignements;

b) en général, les autorités judiciaires s'adresseront directement les demandes d'entraide judiciaire;

c) les autorités judiciaires pourront, dans certains cas, déléguer des agents pour assister aux opérations de recherches sur le territoire d'un autre pays;

d) lorsqu'ils poursuivent une personne présumée auteur d'un fait en raison duquel l'extradition peut être accordée, les agents d'un pays pourront continuer la poursuite sur le territoire d'un autre pays du Benelux et demander aux agents de celui-ci de l'arrêter. Si le recours à ces agents est impossible, ils pourront arrêter eux-mêmes dans la zone frontière la personne poursuivie et la conduire devant les autorités compétentes du pays où l'arrestation a eu lieu;

e) les agents qui se trouvent dans un autre pays seront, en ce qui concerne les infractions commises contre eux ou par eux, assimilés aux agents du pays où ils se trouvent;

f) les personnes citées comme témoins dans un autre pays du Benelux sont obligées d'y comparaître. Si elles manquent à leurs obligations, elles seront passibles de peines dans le pays requis comme si elles avaient négligé de satisfaire dans ce pays à une obligation en matière de témoignage.

*

U.E.B.L. - Pologne.

La Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise et polonaise s'était réunie le 6 mars 1963 en assemblée générale.

A cette occasion, M. Beken, président de cette chambre, a souligné qu'en 1962 un fait sans pré-

cédent s'est produit dans les échanges commerciaux polono-belgo-luxembourgeois: la balance commerciale qui, jusqu'en 1960, montrait un solde déficitaire pour la Pologne, a penché de l'autre côté. A fin octobre 1962, elle accusait en effet un boni de plus de 226 millions de francs en faveur de la Pologne. Si les échanges commerciaux se sont développés à la même cadence pendant les deux derniers mois de 1962, le surplus en faveur de la Pologne se chiffrera à environ 270 millions. Toutes proportions gardées, les exportations polonaises en U.E.B.L. dépasseraient ainsi en 1962 les 600 millions et les exportations de l'U.E.B.L. n'atteindraient que 330 millions.

De son côté, M. Klucinski, conseiller commercial près l'ambassade de Pologne, a annoncé la prochaine ouverture de négociations commerciales entre son pays et le Benelux.

*

Revenu national et revenus salariaux de 1949 à 1961.

Dans son Bulletin N° 2 de Février 1963 le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques publie un tableau concernant la part des revenus salariaux dans le revenu national de 1949 à 1961. De tels chiffres ont déjà été calculés antérieurement par le même Service dans le cadre de la Statistique sur la masse globale des revenus salariaux dans le Grand-Duché.

Dès la première publication de la part relative des revenus salariaux dans le revenu national, le Service de la Statistique et des Etudes Economiques avait attiré l'attention de ses lecteurs, d'une part sur le caractère provisoire des derniers chiffres du tableau, et, d'autre part, sur la valeur purement indicative de la méthode appliquée.

Le chiffre retenu pour le revenu national de 1961 — 18.200 millions — est le résultat d'estimations. Au moment de la publication du tableau ci-dessous il était encore impossible de chiffrer définitivement le revenu national pour 1961 et donc aussi la part relative des revenus salariaux dans le revenu national au cours de cette même année.

Années	Revenu national	Revenus salariaux			Part relative des revenus salariaux dans le revenu national		
		Secteur Privé	Sect. Public	Total	Secteur Privé	Sect. Public	Total
		en millions de francs			en %		
1949	9 552	4 068	1 468	5 536	42.6	15.4	58.0
1950	9 667	4 287	1 571	5 858	44.3	16.3	60.6
1951	13 254	5 170	1 774	6 944	39.0	13.4	52.4
1952	14 254	5 725	1 898	7 623	40.2	13.3	53.5
1953	12 821	6 050	1 975	8 025	47.2	15.4	62.6
1954	13 362	6 247	2 065	8 312	46.7	15.5	62.2
1955	14 665	6 735	2 097	8 832	45.9	14.3	60.2
1956	15 633	7 319	2 175	9 494	46.8	13.9	60.7
1957	16 867	8 009	2 309	10 318	47.5	13.7	61.2
1958	16 693	8 455	2 610	11 065	50.6	15.6	66.2
1959	17 308	8 581	2 705	11 286	49.6	15.6	66.2
1960	18 807	9 074	2 771	11 845	48.2	14.7	62.9
1961	18 200 ¹	9 708	2 800	12 508	53.3	15.4	68.7 ¹

¹ Chiffre provisoire.

Liste des entreprises industrielles nouvellement établies au Grand-Duché de Luxembourg depuis 1959.

Dans le même numéro du Bulletin Economique le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques publie une liste des entreprises industrielles nouvellement établies au Grand-Duché de Luxembourg depuis 1959.

Les renseignements sur les effectifs du personnel occupé font ressortir que l'implantation des entreprises nouvellement établies depuis 1959 a amené, dès leur premier stade de développement, la création de près de 850 emplois nouveaux. Dans certains cas il s'agit de postes de réemploi créés à la suite de la disparition d'entreprises en difficultés structurales. Les prévisions faites par les entreprises elles-mêmes laissent supposer un accroissement du même ordre pour la seule année 1964.

Ainsi l'année prochaine le nombre total d'emplois nouveaux et de postes de réemploi créés depuis 1959 sera, d'après ces prévisions, d'environ 1750 unités. Et il est à croire qu'en 1964 la plupart de ces entreprises n'auront pas encore atteint le plafond de leurs possibilités d'expansion.

L'importance économique et sociale des implantations industrielles ressort clairement si on calcule l'importance relative des emplois nouveaux dans le total de l'emploi industriel. Pour la période de 1959 à 1964 cette part s'élève à environ 3,6% du nombre des salariés (ouvriers et employés) occupés dans l'industrie en général (y compris la construction), et à près de 15% de l'emploi dans les industries petites et moyennes (les nouvelles entreprises entrant toutes dans cette catégorie).

Si le Service de la Statistique a pris l'année 1959 comme année de référence pour établir la liste ci-dessous, c'est que le mouvement d'installation d'entreprises nouvelles a pris son départ à cette époque. C'est en effet à ce moment-là que l'Europe occidentale a pris conscience des possibilités d'expansion que devait susciter l'élargissement des marchés par la conclusion du Traité de Rome. Dès le début de ses travaux la Commission de la C.E.E., de son côté, a mis en lumière l'importance de la politique régionale à conduire par les Etats-membres. Le Gouvernement luxembourgeois a largement tenu compte de ces préoccupations dans l'implantation d'industries nouvelles; à ces fins il avait créé un « Board of Industrial Development » dont les activités ont d'ailleurs trouvé le retentissement escompté auprès des investisseurs intéressés.

Les investissements réalisés ou projetés seront au total de l'ordre de deux milliards de francs; il ne s'agit toutefois que d'une estimation grossière.

Au moment de publier la liste des implantations industrielles opérées dans le Grand-Duché depuis 1959, il paraît nécessaire de préciser que l'expansion de l'industrie en général ne se manifeste pas seulement par la création d'entreprises nouvelles. Dans les entreprises existantes de sérieux efforts d'extension, d'adaptation et de modernisation ont également été réalisés. Les opérations de ce genre sont également susceptibles de stimuler l'expansion économique et de tomber sous le champ d'application de la loi-cadre.

Nous reproduisons ci-après la liste succincte des entreprises industrielles nouvelles établies au Luxembourg depuis 1959 :

- PARA-PRESS, S. A., Bettembourg
Objet social : Constructions métalliques spéciales
Capital social : 566 000,— fr.
- CANADA DRY LUXEMBOURG, S. A., Luxembourg
Objet social : Boissons non alcoolisées
Capital social : 22 000 000,— fr.
- SOCIETE DES PRODUITS CHIMIQUES DE STEINFORT, S. A., Steinfort
Objet social : Production de phénol
Capital social : 10 000 000,— fr.
- CIRCUIT FOIL, S. A., Wiltz
Objet social : Feuilles de cuivre électrolytique pour circuits imprimés
Capital social : 12 500 00,— fr.
- USARES, S. A., Redange-sur-Attert
Objet social : Produits en matière plastique
Capital social : 2 000 000,— fr.
- EUROFLOR, S. A., Wiltz
Objet : Produits pour le recouvrement des planchers et des murs
Capital social : 40 000 000,— fr.
- LUXEMBOURG AMERICAN MAINTENANCE Cy., Inc., Luxembourg
Objet social : Réparations industrielles.
- ALCUILUX, S. A., Clervaux
Objet social : Articles de fonderie en aluminium et cuivre
Capital social : 6 000 000,— fr.
- BAY STATE ABRASIVES, S. A., Steinsel
Objet social : Produits abrasifs pour tous usages
Capital social initial : 5 000 000,— fr.
- NO NAIL BOXES (Europe), S. A., Ettelbruck
Objet social : Emballages en bois d'un type spécial
Capital social : 15 000 000,— fr.
- PEAUSSERIE ARDENNAISE, S. A., Wiltz
Objet social : Peaux de chamois
Capital social : 12 000 000,— fr.
- CIBO, Sompagnie Industrielle des Bois, S. A., Junglinster
Objet social : Scierie — Produits du bois et produits dérivés
Capital social : 10 000 000,— fr.
- SOURCE NATURELLE CARBO-GAZEUSE, ROSPORT, S. A., Rosport
Objet social : Eau minérale gazeuse naturelle
Capital social : 8 000 000,— fr.
- ESKIMO-EUROP, S. A., Luxembourg
Objet social : Produits alimentaires surgelés et congelés à base de lait, beurre et de jus de fruit
Capital social : 12 500 000,— fr.

ASPHACOLOR, S. A., Wiltz

Objet social : Traitement de sous-produits de la distillation des pétroles et goudrons

Capital social : 1 800 000,— fr.

CLEVELAND TRAMRAIL INTERNATIONAL, S. A., Clervaux

Objet social : Matériel spécial pour la manutention industrielle

Capital social : 25 000 000,— fr.

COMMERCIAL HYDRAULICS, S. A., Diekirch

Objet social : Matériel hydraulique — fabrications métalliques

Capital social : 10 000 000,— fr.

TEXAS REFINERY CORP., INTERCONTINENTAL, S. A., Echternach

Objet social : Produits de revêtement et d'isolation à base de bitume

Capital social : 2 500 000,— fr.

DU PONT de NEMOURS (Luxembourg), S. A., Luxembourg

Objet social : Pellicule « Mylar » (marque déposée Du Pont)

Usine en voie de construction à Contern-Hesperange
Capital social : 50 000 000,— fr (avec décision de le porter à 450 000 000,— fr).

VETEMENTS ODILE, S. A., Troisvierges

Objet social : Confection pour dames

Capital social : 5 000 000,— fr.

MANUWIL, S. A., en formation, Wiltz

Objet social : Sacs d'emballage spéciaux en matière plastique, en jute et en papier.

CLIPPER-LUXEMBOURG, S. A., en formation, Bascharage

Objet social : Machines spéciales pour le sciage de béton et maçonnerie et de revêtements routiers

EUROSYNTHESE, S. A., en formation, Wiltz

Objet social : Produits chimiques.

EUPHA, S. A., en formation, Wiltz

Objet social : Spécialités pharmaceutiques.

WEIS Théo, Hosingen

Objet social : Spécialités de confiserie

REICHERT A., Mamer

Objet social : Atelier de mécanique fine.

L'établissement d'une nouvelle société industrielle à Redange-sur-Attert est prévu pour l'année en cours, d'après un contrat conclu entre la commune et les industriels intéressés.

*

Les investissements américains dans la C.E.E.

Dans une réponse faite par la Commission de la Communauté Economique Européenne à une question soulevée par un parlementaire français concernant les investissements américains réalisés dans chacun

des six pays de la Communauté depuis l'entrée en vigueur du traité de Rome ainsi que les investissements des capitaux européens aux Etats-Unis, il est précisé que la valeur en capital des investissements privés à long terme de l'Europe occidentale aux Etats-Unis au cours de la période 1956-1961 est demeurée sensiblement supérieure à celle des investissements des Etats-Unis en Europe.

La valeur en capital des investissements privés à long terme de l'Europe occidentale aux Etats-Unis a atteint 15.279 millions de dollars fin 1961. De 1956 à 1961 elle est demeurée sensiblement supérieure à celle des investissements américains en Europe, la situation créditrice nette de cette région ayant été de quelque 4 milliards de dollars à la fin de 1961.

Investissements privés à long terme des Etats-Unis en Europe occidentale

et

Investissements privés à long terme de l'Europe occidentale aux Etats-Unis 1956-1961 (en millions de dollars, valeur en fin d'année)

	1957	1961
I. Investissements privés des Etats-Unis en Europe occidentale	5.786	11.340
Dont		
1) Investissements directs	3.993	7.665
a) dans la C.E.E.	1.680	3.041
b) au Royaume-Uni	1.974	3.523
2) Autres investissements privés à long terme (surtout investissements de portefeuille)	1.793	3.685
II. Investissements privés à long terme de l'Europe occidentale aux Etats-Unis	8.686	15.279
Dont		
1) Investissements directs	2.988	5.129
2) Autres investissements privés à long terme (surtout investissements de portefeuille)	5.698	10.150

Tandis que la plus grande partie des investissements privés à long terme des Etats-Unis en Europe est constituée par des investissements directs (environ 65 p. c. en fin 1961), les avoirs européens revêtent en majeure partie la forme d'investissements de portefeuille (les investissements directs représentent environ 35 p. c. du total des investissements privés à long terme des pays européens aux Etats-Unis). Les investissements directs des entreprises de l'Europe occidentale aux Etats-Unis ont toujours été moins élevés que les investissements directs des entreprises américaines en Europe.

Limitée aux seuls pays de la Communauté Economique Européenne, la comparaison entre les investissements de part et d'autre conduit à la même constatation. A la fin de l'année 1959 — la seule année pour laquelle la comparaison soit possible — les investissements directs aux USA des pays membres du marché commun s'élevaient à 1,348 milliards de dollars, ceux de même nature des USA dans la CEE à 2,2 milliards de dollars. La répartition par pays

du montant de 1,348 milliards n'est pas sans intérêt : les Pays-Bas viennent largement en tête avec 892 millions, suivis de la France (161), de la Belgique et du Luxembourg (153), de la République Fédérale d'Allemagne (84) et de l'Italie (58).

Depuis le début du Marché commun, c'est-à-dire depuis le début de l'année 1958, jusqu'à la fin de l'année 1961, la valeur des investissements directs effectués par les entreprises américaines dans la C.E.E. a augmenté de 81 p. c. Le chiffre correspondant pour la Grande-Bretagne est de 78 p. c. Au cours de la même période, l'accroissement en valeur absolue des investissements directs américains a été plus élevé pour la Grande-Bretagne que pour l'ensemble des pays membres de la C.E.E. En effet, cet accroissement a été de 1,55 milliards de dollars pour le Royaume-Uni (soit une moyenne annuelle d'environ 400 millions de dollars) et de 1,36 milliards de dollars pour l'ensemble de la C.E.E. (soit une moyenne annuelle de 340 millions de dollars). Des pays de cette zone, c'est en Allemagne et en Italie que le rythme d'accroissement a été le plus rapide. Pour la France, ce rythme a été égal à celui de la C.E.E. dans son ensemble. Pour les Pays-Bas, le niveau est un peu moins élevé, la Belgique et le Luxembourg connaissant un rythme nettement moins rapide.

Valeur des investissements directs américains dans les pays de la C.E.E. à la fin des années 1957 et 1961
(en millions de dollars)

	1957	1961	Accroissement en %
France	464	840	81%

Accroissement annuel de la valeur des investissements directs américains dans les Pays de la C. E. E.
(en millions de dollars)

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	Depuis le début du Marché comm. (1958-61)
Accroissement annuel des inv. directs américains à l'étranger	2.864	3.217	1.993	2.440	2.951	1.906 ¹⁾	
dont .							
France	51	37	82	94	101	99	376
Allemagne	97	152	85	130	210	164	589
Italie	50	45	28	35	60	83	215
Pays-Bas	24	5	16	38	38	25	117
Belgique-Luxembourg ...	16	42	16	3	20	25	64
Ensemble de la C.E.E....	238	281	227	300	438	396	1.361
A titre de comparaison :							
Royaume-Uni	186	362	173	330	754	292	1.549

¹⁾ La diminution par rapport à l'année précédente provient du fait que les investissements américains à Cuba ont été exclus des chiffres. Ces investissements étaient estimés à 956 millions de dollars en 1960.

Faculté Internationale de Droit Comparé.

Le 25 mars 1963 a eu lieu la séance d'ouverture de la session de printemps 1963 de la Faculté Internationale de Droit Comparé en présence de plusieurs membres du Corps diplomatique et de nombreuses personnalités parmi lesquelles on remarquait notam-

R. F. d'Allemagne	581	1.170	102%
Italie	252	467	85%
Pays-Bas	191	308	61%
Belgique-Luxembourg	192	256	33%
Ensemble de la C.E.E.	1.680	3.041	81%
A titre de comparaison :			
Royaume-Uni	1.974	3.523	78%

La part des investissements directs américains dans la CEE représente 8,8% de l'ensemble des investissements de cette catégorie de ces investissements dans les pays de la Communauté Economique Européenne était inférieure de quelque 500 millions de dollars à la valeur correspondante pour le Royaume-Uni.

Depuis le début du marché commun, c'est-à-dire depuis le 1^{er} janvier 1958, jusqu'à la fin de 1961, soit au cours de la première étape de la période de transition, la valeur des investissements directs effectués par les USA dans la CEE a ainsi augmenté de 81%. Pendant le même laps de temps les investissements directs américains au Royaume-Uni se sont accrus de 78%. Mais l'accroissement en valeur absolue a été plus important pour le Royaume-Uni que pour la Communauté Economique Européenne, s'étant élevé à 1,55 milliards de dollars pour le premier et à 1,36 milliards pour la seconde.

Des pays de la zone CEE c'est la République Fédérale d'Allemagne qui a vu le rythme d'accroissement le plus rapide des investissements. Pour la France il n'a pas été supérieur à celui de la Communauté dans son ensemble, tandis qu'en Belgique et au Luxembourg il a été nettement plus lent.

*

ment M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail et de la Santé Publique, et M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale.

Le discours de bienvenue fut prononcé par M. Joseph Leydenbach, Président du Conseil d'Administration de l'Université Internationale de Sciences

Comparés. Ensuite M. le Professeur Cassimatis, Ministre de l'Éducation Nationale de Grèce, prononça le discours inaugural au cours duquel il traita le sujet suivant : « L'évolution et la fonction du droit comparé dans le cadre des institutions communautaires. »

Le conférencier fut chaleureusement applaudi à l'issue de son brillant discours.

M. le Professeur Yntema, Président de la Faculté Internationale de Droit Comparé, prononça une courte allocution de remerciement. Ensuite les invités d'honneur, les membres du Conseil d'administration, du corps professoral et les élèves de la Faculté Internationale de Droit Comparé se rendirent à l'Hôtel de Ville où une réception fut offerte en leur honneur par l'Administration communale de la Ville de Luxembourg.

*

Monsieur Alphonse Huss, Procureur Général d'Etat.

Le 26 mars 1963 a eu lieu au Palais de Justice de Luxembourg l'audience solennelle consacrée à l'installation officielle du nouveau procureur général d'Etat M. Alphonse Huss qui succède dans ces hautes fonctions à M. Félix Welter.

La Cour Supérieure de Justice, toutes Chambres réunies, était présidée par M. Marcel Reckinger. Parmi les personnalités présentes on remarquait M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice, M. Charles-Léon Hammes, membre luxembourgeois de la Cour de Justice des Communautés Européennes, M. Norbert Drœssaert, Conseiller de Gouvernement, ainsi que de nombreux membres de la magistrature et du barreau.

Au cours de cette cérémonie des allocutions furent prononcées par M. Marcel Reckinger, Président de la Cour Supérieure de Justice, et M. Georges Reuter, bâtonnier, au nom du Barreau, qui rendirent hommage au nouveau Procureur général ainsi qu'à Monsieur Félix Welter.

*

Festival du Film Sidérurgique Européen.

La Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier avait organisé à Luxembourg du 16 au 18 mars, le premier festival du film sidérurgique européen.

41 films documentaires, pour la plupart en couleurs, furent présentés à ce Festival : 14 films allemands, 2 films belges, 15 films français, 7 films italiens, 1 film luxembourgeois et 2 films néerlandais. Ces films étaient répartis en quatre catégories : films d'information générale, films pour public spécialisé, films-reportages télévisés, films de spectacle pur.

Le Festival comportait des prix qui furent décernés au meilleur film présenté (grand prix) et au meilleur film de chacune des quatre catégories (premier prix).

Au cours d'une soirée de gala qui eut lieu le 18 mars en présence de nombreuses personnalités et des maires des villes sidérurgiques et minières de la Communauté, réunis à Luxembourg par le Conseil des

Communes d'Europe, M. Albert Coppé, Vice-Président de la Haute Autorité de la CECA, fit connaître les prix attribués par le jury aux meilleurs films, à savoir :

Grand Prix du Festival au film italien « IL PIANETA ACCIAIO » présenté par la Société Italsider S. p. A.;

Premier Prix de la catégorie Films d'information générale au film français « DIAMETRES » présenté par la Compagnie de Pont-à-Mousson;

Premier Prix de la catégorie Films pour public spécialisé au film allemand « GEHEIMNIS EINES STAHL » présenté par la Deutsche Edelstahlwerke A. G.;

Premier Prix de la catégorie Films sur l'utilisation de l'acier au film néerlandais « BESTEMMING TOEKOMST » présenté par la Federatie Metaal-en Electrotechnische Industrie FME;

Premier Prix de la catégorie Films spectacle pur au film allemand « STAHL-THEMA MIT VARIATIONEN » présenté par la Mannesmann A. G.;

Prix spécial du Jury au film italien « FILM-REAZIONE » 1961 » présenté par la Société Italsider Sp. A., en raison de la contribution originale qu'il apporte au développement des relations humaines au sein d'une entreprise sidérurgique

*

Disque « All-Star Festival »

Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience le lundi, 25 mars 1963, à 11.00 heures, au Palais grand-ducal Monsieur Gilbert Jaeger, Délégué pour la Belgique et le Luxembourg du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés.

Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, ainsi que d'autres personnalités luxembourgeoises étaient également présents.

Monsieur Jaeger a remis au Grand-Duc héritier un album dédié au Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, Monsieur Félix Schnyder, contenant un exemplaire du disque microsillon « All-Star Festival ».

Le disque « All-Star Festival » qui comprend douze chansons interprétées par des vedettes internationales, a été mis en vente dans un grand nombre de pays à la fin du mois de février 1963, dans le double but de rassembler des fonds au profit des réfugiés dans les divers pays du monde et d'attirer l'attention du public sur les problèmes des réfugiés.

Monsieur Jaeger a exprimé au Grand-Duc héritier le témoignage de gratitude du Haut Commissaire pour l'intérêt et le soutien constant que la Famille Grand-Ducale ainsi que le Gouvernement et le Peuple luxembourgeois n'ont cessé d'accorder à l'œuvre internationale en faveur des réfugiés. Il a également remercié le Grand-Duc héritier d'avoir bien voulu, en acceptant en hommage le disque « All-Star Festival », accorder son appui à cette manifestation internationale en faveur des réfugiés.

Le Mois en Luxembourg (mois de mars)

2 mars : Leurs Excellences le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Etrangères de Grèce arrivent en visite officielle à Luxembourg où ils sont reçus par S. A. R. Mgr le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, et par le Gouvernement luxembourgeois. (v. Bulletin N° 3.)

Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du « Stadttheater Trier » présente « Gasparone », opérette de Karl Millöcker.

3 mars : A la tribune de la Société des Sciences Médicales le docteur Huriet de la Faculté de Médecine de l'université de Nancy fait une conférence ayant pour thème : « Indications actuelles et résultats de l'épuration extra-rénale. »

Au Théâtre Municipal à Esch-sur-Alzette les Galas Karsenty présentent « Les Maxibules », comédie de Marcel Aymé.

4 mars : Au Lycée de Garçons à Luxembourg la Société des naturalistes luxembourgeois invite à une conférence faite par M. Emile Hoffmann, professeur de physique aux Cours supérieurs, sur « la température, phénomène de la cinétique moléculaire ».

5 mars : Dans le cadre des accords culturels belgo-luxembourgeois les « Solistes de Bruxelles » invitent à un concert de musique de chambre organisé par l'Union Royale Belge. Au programme des œuvres de Benedetto Marcello, Antonio Vivaldi, J. S. Bach et G. Ph. Telemann.

6 mars : A la tribune de l'Association luxembourgeoise pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique le docteur F. Baclesse, directeur du service de roentgen- et de cobalthérapie à l'Hôtel Américain de Paris, parle de « L'état actuel des applications des radiations ionisantes en médecine ».

A l'établissement Pôle-Nord, projection de films industriels primés organisée par les cinéamateurs de la Ville de Luxembourg.

7 mars : Sous les auspices des « Amis de la Grèce » M. Jean Malms, professeur à l'Ecole Européenne, fait une conférence ayant pour thème : « Sicile, nouveau monde des anciens Grecs. »

8 mars : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les « Jeunesses Musicales » invitent à une séance de films d'art et de musique.

Au Foyer Européen à Luxembourg M. J. E. Muller, chef du Service d'Education Esthétique au Musée de l'Etat, parle de l'évolution de l'art en Europe du 4^e au 8^e siècle.

9 mars : A la Galerie Wierschem à Luxembourg, vernissage d'une exposition rétrospective consacrée aux œuvres de l'artiste-peintre luxembourgeois Emile Majerus.

A la Galerie d'Art Municipale à Esch-sur-Alzette est inauguré le « Challenge de l'Amitié », salon international d'art photographique organisé avec la participation des villes de Metz, Thionville, Audun-le-Tiche, Schifflange, Rodange et Esch.

10 mars : Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette le « Centre dramatique du Nord » de Tourcoing (Lille) présente « Boulevard Durand » d'Armand Salacrou.

12 mars : Au Casino Syndical de Luxembourg-Bonnevoie M. Jehan Steichen, journaliste, fait une conférence ayant pour thème : « La Chine en l'an 13. »

13 mars : Au cours d'une conférence organisée par les Enseignants Européens sous l'égide de l'union des Fédéralistes Européens Luxembourgeois M. Paul Ginestier, maître de conférences à Hull-University (Gr.-Br.), traite du sujet : « L'Europe et la Grande-Bretagne. »

14 mars : Au grand auditorium de Radio-Luxembourg, exécution de la passion selon St Jean de J. S. Bach par l'orchestre de la station dirigé par Louis de Froment, la chorale mixte du Conservatoire de la Ville de Luxembourg et la chorale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette.

Au Théâtre Municipal à Luxembourg les « Amitiés Françaises » invitent à la projection d'un film en couleur sur Florence et la Toscane réalisé et commenté par M. Yves Pecsteen.

15 mars : Sous les auspices de l'Union Royale Belge, le docteur Paul Bordet, directeur de l'Institut Pasteur de Bruxelles, fait à la Chambre de Commerce à Luxembourg une conférence ayant pour thème : « Médecine d'hier et d'aujourd'hui. »

Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble « Heinz Hoffmeister » présente « Leocadia », comédie de Jean Anouilh.

16 mars : Au Musée Pescatore à Luxembourg, exposition organisée par les Amitiés Italo-Luxembourgeoises et consacrée à des œuvres de peintres italiens d'aujourd'hui rendant hommage à Dante.

17 mars : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les « Productions Georges Herbert » présentent « L'annonce faite à Marie » de Paul Claudel.

19 mars : A l'Etablissement « Carrefour » M. Nicolas Margue, ancien Ministre, professeur d'Histoire honoraire à l'Athénée Grand-Ducal, parle de la Ville de Luxembourg millénaire.

20 mars : Le Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette, les Amitiés Françaises et les Jeunesses Musicales invitent à un concert de musique de Chambre donné par le Quintette et le Trio d'Anches luxembourgeois. Au programme des

œuvres de C. Saint-Saëns, Marc Vaurbourgain, M. Spohr, Fr. Dansi et René Hemmer.

Dans le cadre d'un cycle de conférences sur l'histoire de la capitale du Grand-Duché M. Alphonse Sprunck, professeur honoraire, parle de quelques aspects et problèmes de la ville de Luxembourg sous l'ancien régime.

A la Maison Syndicale de Dudelange l'auteur-acteur français André Frère présente : « Comédies à une voix. »

12 mars : Le Général L. L. Lemnitzer, commandant suprême des Forces Alliées en Europe, arrive en visite officielle à Luxembourg.

22 mars : Au Foyer Européen à Luxembourg M. J. E. Muller, chef du Service d'Education Esthétique au Musée de l'Etat, parle de l'art pictural en Asie et au Mexique au premier millénaire après J. C.

23 mars : A l'Hôtel Kons à Luxembourg les « Amis de la Grèce » célèbrent la fête nationale grecque par un banquet et une présentation de diapositives en couleur réalisés par M. Norbert Thill, professeur, lors d'un récent voyage en Grèce.

Au Théâtre Municipal à Esch-sur-Alzette le syndicat d'initiative de la place invite à une soirée de variété.

25 mars : Au musée de l'Etat à Luxembourg l'Association des Amis de l'Autriche et le Club de la CECA invitent à une conférence faite par le docteur Th. Schmidt de Vienne et ayant pour

thème : « L'histoire de l'Autriche à travers ses richesses artistiques. »

Au Foyer Européen M. Henri Guillemin, professeur aux Universités de Genève et de Lyon, parle du procès Dreyfus.

26 mars : A l'Etablissement « Carrefour » le professeur Dr Winter (Salzbourg) prononce une conférence sur le matérialisme dialectique en Union Soviétique.

27 mars : A la tribune de la British-Luxembourg Society M. J. R. Brown, maître de conférences à l'Université de Birmingham, parle de « Shakespeare, poet and dramatist ».

28 mars : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du « Stadttheater Bonn » présente « Martha », opéra de Friedrich von Flotow.

29 mars : Au Foyer Européen à Luxembourg M. J. E. Muller, chef du Service d'Education Esthétique au Musée de l'Etat, fait une conférence consacrée à l'art en Europe des 9^e et 10^e siècles.

30 mars : Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette l'ensemble du « Renaissance-Theater » de Berlin présente : « Contes de fée », « Toby » et « Minna Magdalena », comédies de Curt Gøtz.

31 mars : A Bettembourg la chorale municipale « Saengerfréd » et la chorale municipale de Diekirch invitent à un grand concert vocal exécuté sous la direction de M. Jos. Kinzé et consacré à des œuvres du répertoire classique et lyrique.

